

Bulletin

de la

Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 Montréal H2P 1S9 tél.: (514) 844-6898

VOLUME 6 NUMÉRO 4

MARS 1976



1966 - 1976

LE PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

1ère rangée: Mme Cécile Labelle et Mlle Luce Dumoulin; deuxième rangée: Mme Réjane Colas, Mme Marie Gingras, de Sherbrooke, Mlle Nicole Forget, Mme Lise Trudeau et Mme Raymonde Roy; troisième rangée: Mlle Colette Beauchamp, Mme Pauline Larochelle, de Sherbrooke, Mme Yvette Rousseau de Coaticook; Mme Simonne Chartrand, de Longueuil; Mme Fernande Cantero et Mme Rita Cadieux. N'apparaissent pas sur la photo: Mlle Monique Bégin, Mme Odette Dick de Québec et Mme Germaine Goudreault de Nicolet. (Photo La Presse, 25 avril 1966)

LA FFQ: UNE PRÉSENCE QUI S'AFFIRME

La Fédération des femmes du Québec a contribué, sans aucun doute, aux changements survenus dans notre société québécoise au cours des dernières années. Fondée en 1966, à un moment où le Québec était engagé depuis quelques années déjà dans sa révolution tranquille, la FFQ a été l'élément déclencheur d'une prise de conscience et d'actions plus concertées de la part des femmes. À cette époque, regrouper des associations diverses et s'affirmer non-confessionnel, c'était un réel défi.

La FFQ a mobilisé, au cours des 10 dernières années, un immense potentiel humain, grâce à l'enthousiasme et à la détermination des femmes vigilantes qui ont présidé à sa fondation.

La FFQ a permis à des milliers de femmes de se comprendre, de travailler ensemble et de mener des actions communes.

En 10 années de travail intense, réalisé dans des conditions matérielles précaires, presque inconcevables, la FFQ a acquis une vaste expérience. Dès les premières années, elle s'est distinguée, entre autres, par la présentation de plusieurs mémoires.

La FFQ a été créée pour améliorer les conditions de vie des femmes et pour coordonner leurs activités dans le domaine de l'action sociale. Toutefois, une des recommandations du premier congrès a été déterminante pour son avenir. En effet, le premier jour de son existence, la FFQ réclame qu'une Commission royale d'enquête sur le statut de la femme soit instituée immédiatement au Canada: la commission Bird était née. Dans son rapport, cette commission Bird propose la création d'un Conseil de la condition féminine. Aussitôt, la FFQ élabore un projet précis qu'elle réussit à mener à bon port et on assiste à la création du Conseil du statut de la femme, en 1970.

Huguette Lapointe-Roy fait, dans les pages suivantes, un relevé des actions de la FFQ et le bilan est assez impressionnant.

Même si ce bilan est positif, nous sommes conscientes qu'il reste encore beaucoup de pain sur la planche. Certaines recommandations reviennent de congrès en congrès: il faudrait augmenter nos effectifs, regrouper les femmes dans toutes les régions du Québec, aller au-devant de nouveaux groupes de femmes, être encore plus représentative en recrutant des associations telles que les Femmes indiennes, les immigrantes, les autochtones, etc.

NOTRE PROCHAINE ÉTAPE

Le congrès de mai 1976 sera l'occasion de repenser notre organisation interne et aussi d'établir des actions

prioritaires. Les problèmes sont clairement identifiés dans le rapport de Carrefour 75, lequel contient au-delà de 200 recommandations. Sur quoi notre action devra-t-elle porter au cours des prochaines années?

- Continuer la lutte pour l'obtention d'un salaire égal à travail égal?
- Les garderies? La situation n'a guère évolué depuis notre premier congrès.
- La ré-insertion des femmes dans la société. Nous avons endossé pleinement le projet du YMCA, remis à l'automne à cause de coupures budgétaires.
- L'information, l'éducation sexuelle, le problème de l'avortement?
- Les femmes chefs de famille. Leur situation est loin de s'améliorer.
- Et l'égalité de l'homme et de la femme dans la famille?
- Les stéréotypes à l'école, au travail, dans la famille.
- Le travail à temps partiel. Le Conseil d'administration a acheminé ce dossier à l'Institut de recherches appliquées sur le travail. La recherche est en cours et le rapport devrait être prêt au début de septembre.
- Les femmes dans la vie publique? Malgré des progrès certains, le pourcentage est pitoyable.

Il va sans dire que les choix seront difficiles car toutes ces questions sont urgentes. Il faut être vigilantes!

Le sérieux et la pertinence des interventions de la FFQ en ont fait un porte-parole respecté de tous les organismes. On peut donc espérer que nos actions futures amèneront des progrès sensibles.

À l'occasion de ce 10ème anniversaire de la FFQ, nos remerciements sincères vont à toutes celles qui ont apporté leur précieuse collaboration.

Notre vive reconnaissance à:

Madame le Sénateur Thérèse Casgrain
Madame le Juge Réjane Colas
Madame Rita Cadieux
Madame Marie-Paul Dandois
Madame Yvette Rousseau.

Nous poursuivrons le travail entrepris, nous, les membres actuels, ainsi que tous ceux qui joignent nos rangs, jour après jour. Nous poursuivrons le travail entrepris, dans l'espoir qu'il contribue à améliorer les conditions de vie de toutes les femmes. Nous poursuivrons le travail entrepris, conscientes de participer à l'avancement de notre société tout entière.

Ghislaine PATRY-BUISSON
Présidente

Note: Recueillir la documentation nécessaire à la rédaction de ces deux articles s'est avéré assez ardu. Si vous avez des photos ou des papiers concernant l'histoire de votre association ou celle de la Fédération, ne les jetez pas! Faites-les parvenir au Centre de documentation de la FFQ. Vous travaillerez ainsi pour la postérité. Nous désirons remercier toutes celles qui nous ont fourni des renseignements ou de la documentation pour rédiger ces articles.

Michèle Jean et Huguette Lapointe-Roy

LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC:

DU 25^{ième} ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE AU CONGRÈS DE FONDATION

Le premier grand mouvement regroupant les Canadiennes françaises fut fondé en 1907 par mesdames Henri Gérin-Lajoie et Frédéric-Ligori Béique. C'était la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste qui peu de temps après sa fondation chapeautait 22 associations.

Avec le temps, la Fédération nationale devint anachronique, à la fois dans ses structures et dans son fonctionnement. Il fut donc nécessaire de songer à un nouveau regroupement des forces féminines au Québec.

Le 25^{ième} anniversaire du droit de vote

Les 24 et 25 avril 1965, deux journées d'étude, ouvertes à toutes les femmes, rappelèrent aux Québécois ce mois d'avril 1940 où après une longue et pénible lutte elles avaient obtenu le droit de suffrage. Ce colloque qui se tint à l'hôtel Mont-Royal regroupa, ce 24 avril, les femmes présentes en trois commissions portant sur le statut juridique de la femme, la femme et l'économie du Québec et la présence de la femme dans la société.

Lors de la séance de clôture de ce colloque, l'assemblée générale, désireuse de poursuivre le travail accom-

pli, adopta à l'unanimité une résolution importante: la fondation d'une Fédération des femmes du Québec qui accueillerait dans ses cadres des représentantes de toutes les associations féminines et des membres individuels. Cette résolution répondait aux vœux des organisatrices du colloque et de plusieurs femmes du Québec qui désiraient avoir un moyen de coordonner leurs actions.

Un comité provisoire fut chargé de préparer un congrès de fondation. Madame Thérèse Casgrain prit la direction de ce comité qui travailla durant un an à mettre sur pied la Fédération.

Les journaux saluèrent avec enthousiasme le projet de Fédération. Le 28 avril 1965, Renaude Lapointe signait dans **La Presse** un éditorial intitulé: "Une nouvelle force de frappe". Elle y écrivait:

Il (le colloque du 25^{ième} anniversaire) nous a permis également, et cette découverte est significative pour l'avenir, de prendre contact avec une génération de jeunes femmes beaucoup plus "matter of fact" que leurs aînées, une génération à qui les hommes auront à rendre des comptes plus rigoureux que par

le passé. Tout en admettant que l'évolution féminine a atteint son troisième stade, qui est pour ainsi dire celui de "l'homogénéisation", de l'intégration non seulement théorique mais pratique des femmes dans la société, avec droits et devoirs égaux à ceux des hommes, elles reconnaissent comme immédiate la nécessité de former d'abord un groupe de pression très puissant, (comme le National Council of Women), qui prendra corps dès l'automne sous la forme d'une Fédération des organismes existant au Québec.

Le Devoir, de son côté, publiait un encadré en première page où l'on pouvait lire: "La Fédération des femmes du Québec vient de naître. Regroupement des efforts pour réclamer: une enquête gouvernementale sur les conditions de travail des femmes. L'application de la loi du salaire égal pour un travail à valeur égale. La création immédiate de garderies de l'État. La reconnaissance de l'autorité parentale et l'instauration d'un tribunal de divorce. L'abolition des termes "ménagère" et "mère nécessaire".

L'organisation du congrès de fondation

Au lendemain du colloque qui lui avait rendu un véritable hommage de gratitude, Thérèse Casgrain reprit le collier pour préparer le congrès de fondation de la Fédération aidée d'un comité composé de Cécile Labelle, Dorothee Lorrain, Lise Trudeau, Me Alice Desjardins, Colette Beauchamp, Monique Bégin, Jeanne Duval et Louise Rousseau. Le comité chargé de préparer un projet de charte... se composait de Me Alice Desjardins, Jeanne Duval, Fernande Saint-Martin, Huguette Plamondon et Livia Thur. Plusieurs autres femmes s'ajoutèrent à ce premier noyau et contribuèrent au travail dans les sous-comités.

Le congrès devait avoir lieu à l'automne 1965, mais il fut reporté aux 23 et 24 avril 1966 "à cause de nombreuses raisons d'ordre pratique, notamment la tenue des élections fédérales".

Un courrier volumineux affluait déjà au comité provisoire et avant même sa fondation officielle la Fédération reçut de nombreuses demandes d'appui de divers organismes sur des questions importantes d'intérêt social ou économique. Mais elle refusa de prendre position avant sa fondation officielle.

Un questionnaire fut expédié à plus de 200 associations féminines invitées à définir et établir les buts et structures de la FFQ. Les thèmes proposés comme champ d'action avaient été extraits de la presse féminine parue au cours des 12 mois précédents. À la veille du congrès on avait reçu 30 réponses de membres collectifs et 11 réponses de membres individuels. Les associations répondantes totalisaient 200 000 femmes. Voici les sujets retenus par ordre de préférence: enquête nationale sur le statut des femmes; augmentation et redistribution des allocations familiales; formation des aides familiales et législation s'y adressant; formation de la main-d'oeuvre féminine; application du principe de la parité de salaire pour les femmes; amendements au code civil; reconnaissance de la pleine capacité juridique de la femme; enquête provinciale sur la main-d'oeuvre; politique d'emploi; sécurité d'emploi pour le travail à temps partiel; sécurité d'embauche pour les femmes de plus de 50 ans; institution d'un bureau provincial de la main-d'oeuvre.

Le 1er mars 1966, la Fédération

des femmes du Québec naissait légalement en recevant sa charte officielle. Seize requérantes l'avaient signée. Elles seront désormais connues comme les fondatrices de la FFQ. Ce sont: Colette Beauchamp, Monique Bégin, Fernande Cantero, Thérèse F. Casgrain, Réjane L. Colas, Alice Desjardins, Jeanne Duval, Madeleine Favreau, Cécile Labelle, Dorothee Lorrain, Denise Payeur, Huguette Plamondon, Louise Rousseau, Raymonde Roy, Fernande Saint-Martin et Lise Trudeau.

A l'encontre de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste qui regroupait seulement des Canadiennes françaises catholiques, la nouvelle fédération, dans la foulée du vent de pluralisme et de laïcisme qui soufflait sur le Québec des années soixante, se voulut ouverte à toutes. Dans sa charte on lui reconnaît comme but de "Grouper, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, des femmes et des associations désireuses de coordonner leurs activités dans le domaine de l'action sociale." Retraçant cette fondation dans son livre, Madame Casgrain écrit: "Dans notre nouvelle fédération québécoise, il n'existe aucune discrimination de race, de couleur ou de religion et tout le monde est bienvenu." La FFQ n'aurait pas non plus d'aumônier; ce qui était nouveau pour ce genre d'association au Québec.

La charte stipulait aussi que la Fédération voulait renseigner, coordonner, organiser, imprimer, éditer distribuer et aussi "susciter à son tour tout programme d'action qu'elle jugera bon d'entreprendre ou qui s'imposera, selon les circonstances".

Les 23 et 24 avril 1966

Plus de 350 femmes venues de tous les coins de la province assistèrent à Montréal au congrès de fondation de la FFQ. Québec, Sherbrooke, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Hull, Coaticook, etc étaient représentés. Le samedi matin madame Casgrain ouvrit l'assemblée en rappelant la résolution passée un an plus tôt. "Le résultat" dit-elle "c'est le congrès qui se déroule aujourd'hui." Me Réjane Lamberge-Colas lut la charte et les règlements généraux. À ce moment des congressistes s'objectèrent à une telle façon de procéder parce que les membres présents ne pouvaient passer de résolutions pour modifier certains règlements. On décida alors

1966-1976: DES PRIORITÉS À ÉTABLIR

Le programme d'action de la future Fédération sera... celui que les membres voudront bien lui fournir. A cet effet, un questionnaire a été envoyé aux diverses associations qui en ont fait la demande. Elles avaient à faire un choix gradué parmi les sujets suivants:

- organisation de garderies;
 - salaire à la mère au foyer;
 - amendements à la loi de l'adoption;
 - augmentation et redistribution des allocations familiales;
 - amendements à la loi sur le divorce: tribunal provincial et motifs de divorce;
 - amendements au Code criminel: abrogation de l'interdiction de la vente des produits anti-conceptionnels; autorisation de l'avortement thérapeutique;
 - enquête nationale sur le statut de la femme;
 - institution du congé-maternité;
 - obtention de la parité de salaire pour les femmes;
 - enquête provinciale sur la main-d'oeuvre féminine;
 - formation de la main-d'oeuvre féminine: pendant l'éducation des enfants; après l'éducation des enfants; chances égales de formation professionnelle dans l'entreprise;
 - formation et législation s'adressant aux aides familiales;
 - institution d'un bureau provincial de la main-d'oeuvre féminine;
 - planification des naissances: information, éducation (aspect juridique);
 - politique d'emploi: sécurité d'emploi pour le travail à temps partiel; sécurité d'embauche pour les femmes de 50 ans et plus;
 - éducation des enfants: problèmes de la co-éducation; sélection des images de la femme transmises par l'enseignement officiel;
 - amendements au Code civil: reconnaissance de la pleine capacité juridique de la femme mariée; reconnaissance de l'autorité parentale; instauration de la légitime.
- Avant le congrès de fondation de la FFQ, un questionnaire avait été envoyé à plus de 200 associations pour aider les membres à définir les priorités d'action du nouveau mouvement. On devait faire un choix gradué parmi les sujets énumérés. La plupart de ces thèmes sont encore d'une "brûlante" actualité. Aujourd'hui, en 1976, que choisiriez-vous?

Suite à la page 22

PRÉSIDENTES DE LA FFQ

Mme le Juge Réjane L. Colas	1966-1967
Mme Rita Cadieux	1967-1968
Mme Rita Cadieux	1968-1969
Mme Marie-Paul Dandois	1969-1970
Mme Yvette Rousseau	1970-1971
Mme Yvette Rousseau	1971-1974
Mme Ghislaine Patry-Buisson	1974-

PRÉSIDENTE HONORAIRE: MME THÉRÈSE F. CASGRAIN

HISTORIQUE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC 1966-1976

C'est avec une certaine réticence et une témérité consciente que j'ai accepté de retracer l'histoire de la Fédération des femmes du Québec. Cette hésitation vient du court laps de temps disponible, de l'absence et de la non-classification des documents. Compte tenu des difficultés ci-haut mentionnées, nous avons décidé de retenir en priorité les rapports annuels des présidentes lors des assemblées annuelles, le Bulletin de la FFQ, et les documents des congrès à titre de documentation de base.

Comment organiser ce matériel encore collé à la réalité des personnes et qui pourtant appartient déjà à l'histoire? Les critères qui ont présidé à l'organisation des données sont axés autour de la croissance du mouvement et non des individus. Toutes les Présidentes du mouvement ayant cherché l'intérêt de l'association tel qu'elles le voyaient, leur action sera étudiée globalement pour dégager les lignes de force qui ont animé l'action de la Fédération depuis ses origines. Ce document se veut un instrument de réflexion le plus systématique possible pour orienter le congrès du 10^{ième} anniversaire.

Nous avons abordé ce travail sans idées préconçues sur ce qu'a été la FFQ laissant les faits parler d'eux-mêmes. Après une compilation des données objectives, un portrait global de l'association s'est dessiné. En voici les traits fondamentaux basés non pas sur des intentions, mais sur des faits concrets soit:

- Les droits de la femme
- La femme et la structure familiale
- La femme et le travail
- La femme et le milieu politique

- La femme et le développement social
- La femme et l'environnement
- La femme et l'organisation économique
- La femme et les questions internationales

LES DROITS DE LA FEMME

Dès les débuts de la Fédération, en 1966, la première présidente Réjane Colas (1966-67), maintenant juge de la Cour supérieure du Québec, entourée de la première équipe de travail de la Fédération a estimé que la condition de la femme devait faire l'objet d'une vaste enquête à travers le Canada. Aussi, elle s'est jointe à d'autres personnes convaincues de cette nécessité pour rédiger un "Mémoire du Comité canadien pour l'égalité des droits de la femme". Ce mémoire réclamait une enquête nationale sur la situation de la femme au Canada au premier ministre Pearson. Le gouvernement jugea opportun d'entreprendre cette enquête et créa une commission le 16 février 1967. C'est alors que le premier Conseil d'administration de la FFQ entreprit de faire le point sur certains aspects de la condition féminine. Monique Bégin, alors membre actif de la FFQ fut choisie comme Secrétaire générale de la commission.

Francine Dépatie, de l'Université de Montréal, prépara un questionnaire pour la Fédération, il fut envoyé à 2000 femmes. Le questionnaire s'adressait à des femmes provenant de 10 régions du Québec qui ont répondu dans une proportion de presque cinquante pour cent. "Le comité du Mémoire" était présidé par Yvonne Raymond. Elle exprime ses objectifs en ces termes:

"L'étude que nous avons entreprise se propose d'être un bilan de la situation de la femme au Québec face à l'éducation et des besoins de la société de 1980 en personnel féminin technique et professionnel." (1)

Deux documents ont été remis à la Commission royale d'enquête. Le premier est une étude faite avec le concours de Francine Dépatie sur: "La Participation des femmes à la vie civique". Elle fut présentée à la Commission peu après l'assemblée annuelle de la FFQ devant une assistance imposante au YMCA. Le deuxième, est un Mémoire de la Fédération qui avait pour titre **L'ÉDUCATION DES FEMMES AU QUÉBEC, SITUATION ET PERSPECTIVES**.

La Fédération joua un rôle important dans la diffusion du "Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada". Ce rapport fut rendu public le 28 septembre 1970. La Fédération patronna un comité pour rédiger un "Guide de discussion et résumé du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada". Le comité qui avait préparé le Guide de discussion s'était donné pour tâche de diffuser le rapport et d'animer des discussions auprès de groupes non structurés et moins aptes à organiser la discussion. Le comité a aussi rencontré des groupes provenant de tous les coins de la province. La discussion était orientée vers les problèmes inhérents à chaque groupe.

La discrimination à l'égard des femmes est un phénomène universel. Dans ce contexte, l'Assemblée générale des Nations Unies proclama "une déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes" en 1967. Voici le préambule de cette déclaration:

"Préoccupée (l'Assemblée générale) de constater qu'en dépit de la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres instruments de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et qu'en dépit des progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des droits, les femmes continuent de faire l'objet d'importantes discriminations". (2)

A l'occasion de "l'Année internationale des Droits de l'Homme", une conférence provinciale se tenait au Québec les 2 et 3 novembre 1968. La FFQ a présenté un document de travail sur les **Droits de la Femme** qui a servi de base aux discussions lors de cette conférence. De plus, la Fédération s'est intéressée au projet de Charte des Droits de l'Homme préparé par la Ligue. Une copie de ce projet fut envoyée à tous les Conseils régionaux afin qu'ils en prennent connaissance. Un comité "ad hoc" a été formé dans le but de préparer une déclaration de principe au sujet des droits de l'homme. Trois recommandations précises ont été faites:

"La première, pour demander la création d'une Commission canadienne des Droits de l'Homme". La deuxième, pour demander une décision du gouvernement du Québec à l'effet de doter le Québec d'une Charte des Droits de l'Homme. La troisième, pour demander la création d'une commission chargée de l'application de la dite charte au Québec". (3)

Un mémoire était présenté à la Commission parlementaire de la Justice au sujet de la loi visant la création d'une charte des Droits et Libertés de la Personne, le 22 janvier 1975. Ce mémoire contenait surtout des amendements ayant trait à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Après l'adoption de la Charte qué-

bécoise des Droits et des Libertés de la Personne, une journée d'étude était consacrée à la connaissance de la Commission des Droits de la Personne.

Afin d'implanter des normes précises non discriminatoires quant au statut de la femme, le Congrès annuel de la FFQ pour l'année 1971 portait sur un "Projet d'implantation d'un Secrétariat des Questions Féminines". Lors du congrès qui s'est tenu à Cap Rouge, les déléguées ont appuyé une recommandation de l'un de leurs comités préconisant la création d'un "Office de la Femme". Cet office agirait indépendamment de tout ministère mais relèverait du gouvernement du Québec. Le rôle de cet office étant de renseigner les femmes, de faire cesser toute discrimination contre elles, de les renseigner sur les services gouvernementaux susceptibles de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille. C'est ainsi que la Fédération présentait un mémoire au premier ministre Bourassa, sur "l'Office de la Femme". On peut lire ainsi les intentions de leurs auteurs dans le préambule:

"Les réformes relatives aux femmes doivent viser à une intégration complète de la femme dans tous les secteurs de la société, sinon, risque de se perpétuer une discrimination qui enlève à la femme le contrôle de sa propre destinée. Les dimensions du problème et l'envergure des solutions requises exigent une structure telle que nous la proposons dans les pages qui suivent". (4)

Une année s'est écoulée avant qu'un projet de loi (Bill 63) soit déposé à l'Assemblée nationale visant à établir **LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME**. C'était en somme reconnaître l'existence de problèmes de discrimination contre les femmes. Cette loi fut adoptée le 5 juillet 1973. Le Conseil sera chargé de donner son avis au premier ministre sur les questions concernant l'égalité, le respect des droits et du statut de la femme lorsqu'il lui soumettra des questions. Le Conseil peut aussi faire des recherches et produire des rapports sur des questions prioritaires. Il reçoit des suggestions d'individus et de groupes et fait des recommandations au premier ministre lorsqu'il le juge à propos. Une pionnière de la Fédération en fut nommée la première présidente, Yvette Rousseau.

L'année 1973 a marqué un point tournant pour la situation de la femme au Canada. Parmi les suites données au Rapport de la "Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada", il faut souligner la création du "Conseil consultatif de la situation de la femme" à Ottawa. Ce Conseil est composé de 30 personnes nommées par le gouvernement fédéral. Voici le mandat qu'il a reçu:

"...il a le droit et l'obligation de rendre ses rapports publics en même temps qu'il les communique au gouvernement par l'intermédiaire du ministre chargé de la situation de la femme. Son rôle est de conseiller le gouvernement sur les mesures qu'il juge nécessaires pour améliorer la situation de la femme dans notre société." (5)

Une ancienne présidente de la Fédération, Yvette Rousseau, devient la vice-présidente francophone du Conseil. Depuis sa formation, le conseil a fait de nombreuses recommandations au gouvernement dont un certain nombre ont été à l'origine d'actions précisément inspirées par le Conseil. On ne peut promouvoir les droits de la femme sans redéfinir les cadres de la structure familiale et les conditions inhérentes à son bon fonctionnement.

LA FEMME ET LA STRUCTURE FAMILIALE

C'est dans le cadre d'une réforme générale du droit familial québécois qu'il faut situer les toutes premières actions de la FFQ. Sous la présidence de Réjane Colas, un projet de loi relatif au régime matrimonial légal est proposé aux époux québécois: c'est la "Société D'Acquets". Solange Chalvin résume ce type d'union en ces termes:

"Le régime de la Société D'Acquets préconisé par le rapport comme sous le régime de séparation de biens, laisse aux époux la complète maîtrise de leur patrimoine respectif. Tous les avantages de la séparation de biens auxquels 70% des époux québécois auraient eu recours depuis quelques années s'y trouvent. La liberté des conjoints est complète sous la seule réserve des actes à titre gratuit. D'autre part, les dettes restent personnelles à chaque époux. Il y a nécessité pour contribuer, chacun selon ses moyens, aux besoins du ménage. Le régime se terminera à sa dissolution par un partage: chaque époux aura droit à la moitié du produit du travail de son conjoint pendant le mariage". (6)

Une séance d'information était organisée le 15 octobre 1966 par la FFQ à l'intention des associations féminines et mixtes de même que des individus intéressés par la question. Quinze jours plus tard, la même équipe de travail organise un panel d'information ouvert à tous, à l'hôtel Mont-Royal, pour faire connaître les réformes proposées par ce comité et étudier leurs répercussions sur la capacité juridique de la femme mariée, les activités commerciales, les relations entre époux et la famille. Un mémoire était soumis au "Comité des régimes matrimoniaux" de l'Office de revision du code civil en décembre 1966.

Sous la présidence de Rita Cadieux, la Fédération a été représentée à la Conférence internationale de la famille, tenue en 1967. Un sous-comité de la famille, animé par Alphonsine Howlett, s'est intéressé à la question des allocations familiales. Parmi les thèmes étudiés se trouve également la question du crédit à la consommation. Des résolutions préparées par le Comité ont été endossées par la FFQ. Elles portaient sur l'information des consommateurs; sur les taux d'intérêt encourus lors de l'achat à crédit; sur un programme d'éducation au consommateur ainsi que sur des mesures pour l'encourager à payer ses dettes avant l'échéance par une remise des intérêts payés d'avance.

Une journée d'étude tenue au Centre social de l'Université de Montréal, le 28 février 1970, avait pour thème: "La réforme fiscale et la famille". Cette journée fut organisée par les membres de la sous-commission de la main-d'oeuvre. A cette occasion, Herb Gray, ministre d'État au gouvernement fédéral, a prononcé une allocution sur "les propositions de réforme fiscale touchant les particuliers et la famille". A la suite des discussions soulevées par le discours du ministre Gray, l'exécutif de la FFQ a reçu le mandat de présenter des recommandations au gouvernement fédéral.

Le congrès, tenu à Lévis les 18, 19 et 20 mai 1973, avait pour thème "La famille: nouveau défi". A cette occasion, Denise Laporte Dubuc, psycho-sociologue, secrétaire générale de l'OFAQ, prononça un discours intitulé: "Ce que veulent les familles du Québec". Les ateliers portaient sur: la loi 65; les CLSC; les régimes de sécurité collective; la législation du travail; le statut économique et juridique des femmes chef de famille. Un panel

intitulé: "Politique de la famille" comptait parmi ses invités: Monique Bégin, député fédéral, déléguée de John Munro, ministre fédéral du travail et responsable de l'application du Rapport Bird, Lee Von Mundover, délégué de Marc Lalonde, ministre fédéral de la Santé nationale et Gilles Beausoleil, délégué de Claude Castonguay, ministre provincial aux Affaires sociales. Un intéressant dossier est paru à la suite du congrès faisant état des discussions et recommandations faites lors de ces journées d'étude. Chaque atelier de travail a remis ses recommandations.

"Le Comité du Programme" décida de créer un comité "ad hoc" sur les femmes chefs de famille en 1973. La question familiale n'a cessé de préoccuper les organismes féminins; ainsi, en avril 1974, le Comité conjoint demanda à la FFQ d'organiser une rencontre avec le ministre de la Justice Jérôme Choquette. Cette réunion avait pour but de discuter des modalités d'un tribunal de la famille. Parmi les réalités que la femme du 20ième siècle doit concilier, se trouvent les responsabilités familiales et le travail rémunéré hors du cadre de la maison.

LA FEMME ET LE TRAVAIL

Avant de parler du travail féminin au Québec comme d'un phénomène accéléré depuis la deuxième guerre mondiale, il faut souligner que toutes les femmes travaillent depuis toujours, sauf celles qui n'en ont pas la santé. Les Québécoises, tant des milieux ruraux qu'urbains, ont contribué au revenu national par leur travail "non rémunéré".

La famille s'échelonnait la plupart du temps sur plusieurs années, les modestes revenus des chefs de famille obligeaient les femmes à exercer des fonctions de production à l'intérieur de leur foyer sans que cette contribution ne soit jamais chiffrée. Avec la diminution de la natalité, la scolarisation plus poussée des femmes et l'apparition d'écoles maternelles et pré-maternelles, les femmes désireuses de travailler ou poussées par la nécessité économique sont apparues graduellement plus nombreuses sur le marché du travail. Moins la spécialisation est grande, plus les salaires sont dérisoires. Dans le cas des femmes, la discrimination dans le salaire a toujours été plus flagrante.

En 1967, la première présidente de la FFQ, Réjane Colas, présenta un texte lors du 22ième congrès des Relations industrielles de Laval, à Québec, intitulé: "Réglementation du travail féminin". Les énoncés contenus dans ce discours ont été suivis d'un mémoire intitulé: "Requête en vue d'obtenir du gouvernement de la province de Québec une Loi établissant la parité de salaire entre la main-d'oeuvre féminine et la main-d'oeuvre masculine", présenté en septembre 1968 au gouvernement du Québec. La question de la parité salariale a fait l'objet d'un atelier de travail lors du congrès 1968. Les participantes ont alors reçu un important document de travail leur permettant d'étudier la question à partir d'une compilation de données tant qualitatives que quantitatives.

En juin 1968, une déclaration conjointe avec la Fédération des Syndicats nationaux, la FTQ, le Comité pour la Défense des Droits de l'Homme, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Association canadienne des Nations Unies et l'Union générale des étudiants du Québec, pour protester contre le renvoi de 33 institutrices mariées, par la Commission scolaire d'Alma parce qu'elles étaient mariées et qu'elles pouvaient être remplacées

par des jeunes filles finissant leurs études. Le sous-comité de la main-d'oeuvre, en novembre 1969, a également fait des représentations auprès du gouvernement, des hôpitaux et des associations syndicales pour rappeler aux négociateurs la nécessité d'assumer la parité de salaire du personnel féminin.

Outre la parité de salaire, d'autres questions doivent être étudiées afin de permettre à la femme au travail de jouir pleinement de ses revenus. C'est ainsi qu'en avril 1970, la FFQ présentait un "Mémoire sur les propositions de réforme fiscale au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques". Ce document est une réalisation du "comité de la main-d'oeuvre et de la fiscalité" qui a fait précéder son mémoire d'un colloque tenu au Centre social de l'Université de Montréal (fin février 1970). Les réformes suggérées se rapportent surtout aux dégrèvements d'impôt admissibles par le gouvernement pour la femme au travail. L'intérêt de la Fédération pour la question du travail prit la forme d'un déjeuner-causerie, le 19 octobre 1973. En effet, sous les auspices du Centre de renseignements et de documentation, une conférence fut donnée par Sylva Gelber, directrice de la section de la main-d'oeuvre féminine à Ottawa.

Parmi les dernières actions entreprises pour améliorer la condition des femmes du Québec, le Conseil d'administration de la FFQ a émis une résolution faisant suite à une recommandation du Comité du programme pour demander au Conseil du statut de la femme de former un comité chargé d'étudier la participation des femmes aux plans et régies de pension du Québec. On demanda qu'une déléguée officielle de la Fédération siège sur ce comité. Le meilleur moyen d'assurer une place équitable à la femme au travail est avant tout qu'elle soit compétente, toutefois ce critère de base est insuffisant dans bien des cas, car la discrimination joue contre elle. Une représentation féminine à des postes-clé dans les domaines politiques et sociaux est nécessaire, et la Fédération s'est occupée de la question.

LA FEMME ET LE MILIEU POLITIQUE

Sous la présidence de Rita Cadieux, la Fédération recevait un octroi lui permettant de faire effectuer une enquête sur la participation des femmes à la vie civique dans la province de Québec. Francine Dépatie, alors professeur au département des Sciences politiques de l'Université de Montréal, accepta de mener l'enquête qui devait servir d'instrument de travail à la Fédération. Peu après les débuts de l'enquête, le congrès de la FFQ avait lieu à Montréal. A cette occasion Madame Cadieux exprime son intérêt pour la question en ces termes:

"Les femmes modernes ne veulent plus jouer un rôle d'auxiliaires seulement. Il y a chez les femmes des talents divers. Nous ne croyons pas que les femmes doivent servir dans les oeuvres et les hommes au gouvernement. Nous croyons que des hommes et des femmes peuvent avoir leur place dans l'une et l'autre de ces deux sphères. Les femmes d'aujourd'hui, et encore moins les femmes de demain, se contenteront d'oeuvrer dans les secteurs désertés par les hommes. Elles ne se contenteront pas non plus d'une participation symbolique, i.e., faire des layettes ou des paniers de Noël alors que les hommes élaborent les législations sociales". (7)

Afin de préparer les femmes à s'engager dans l'action, la Fédération entrevoit son rôle au plan de l'information dans le cadre d'une préparation individuelle des

personnes intéressées à assumer des postes. La Fédération pourra également apporter une aide réelle en appuyant et encourageant la nomination des femmes compétentes qui s'engageront dans l'activité sociale ou politique.

A la suite du congrès 1968, trois tables rondes se sont tenues à Montréal et à Québec, sous la responsabilité de Francine Dépatie, pour discuter de la participation et des difficultés de la participation des femmes dans le cadre de l'enquête entreprise. Cette étude demandée par la Fédération a été remise à la Commission royale d'enquête qui en fait mention dans son rapport.

L'intérêt pour la participation de la femme à la vie civique est devenu un projet fondamental pour la Fédération. Une commission d'étude a fourni un rapport lors de l'assemblée annuelle du 31 mai 1969, qui avait lieu au Pavillon Pollack de l'Université Laval. Deux constatations principales étaient faites à savoir que 1) les femmes se sentent mal préparées à participer à la vie civique et politique, 2) que les femmes ne s'appuient pas et ne s'entraident pas parce qu'elles n'ont pas les cadres qui permettent cette solidarité: parti, club, associations professionnelles, argent (8). Les recommandations faites se rapportent à l'information qui doit être diffusée aux divers niveaux de gouvernements, leur fonctionnement et leurs rouages. D'autre part, l'appui de la Fédération aux femmes impliquées dans l'action politique semble importante. Le Conseil régional de Québec a été le premier à être fondé en 1968 et aussi à s'intéresser au rapport de Madame Dépatie. La participation à la "vie civique" est ainsi définie:

"D'abord au niveau local: par une participation à l'organisation des loisirs, à la mise sur pied de comités de parents à l'intérieur de l'école, par une collaboration aux organisations paroissiales. C'est suivre de près la bonne administration de la Fabrique. C'est aussi évidemment un intérêt soutenu, sinon une participation active, pour tout ce qui regarde échevinage, députation au municipal, au provincial, au fédéral". (9)

Parmi les résolutions adoptées lors du congrès de juin 1972, tenu au Centre Marial Montfortain à Montréal, deux résolutions sont centrées sur l'intérêt des femmes désireuses d'occuper une place en politique. La résolution portant le numéro 5 propose que les membres de la FFQ appuient les candidates valables qui se présentent en politique à titre personnel à quelque niveau que ce soit. La résolution numéro 6 se lit comme suit:

"Il est proposé que la FFQ forme dans toutes les régions des comités d'éducation et d'action politique où l'on étudierait, entre autres projets de loi et les modalités d'engagement aux niveaux scolaire, municipal, provincial et fédéral et où l'on favoriserait l'engagement politique des membres de la FFQ." (10)

Cette proposition a été mise en application dans les régions de Montréal, Québec, Sherbrooke ainsi qu'au Saguenay Lac Saint-Jean, ces comités sont non-partisans. Ainsi, dans le Bulletin de la FFQ du mois d'octobre 1972, on peut lire la liste des candidates féminines qui se présenteront aux élections pour les différents partis politiques. On peut même y lire des notes biographiques sur certaines candidates. Dans les rapports annuels des présidentes des Conseils régionaux, on peut voir des comptes rendus des activités des comités d'Education et d'Action politique. Différentes méthodes ont été employées pour atteindre les objectifs fixés, soit l'envoi de questionnaires aux candidats qui se présentent en politi-



Le 8 octobre 1970, Madame Thérèse Casgrain était assermentée comme sénateur et en décembre de la même année la Fédération des femmes du Québec organisait une réception pour lui rendre hommage. Nous la voyons ici en compagnie d'Yvette Rousseau (à droite), alors présidente de la Fédération et d'Alphonsine Howlett (à gauche), 1ère vice-présidente. (Photo La Presse, 8 décembre 1970).

que; conférences faites par des femmes oeuvrant à différents palliers de la politique; télévision communautaire; sessions de formation intensive en animation (dans le cadre de l'éducation pour adultes des commissions scolaires). Les comités adressent des lettres de félicitations lorsque les politiciens des différents niveaux posent des gestes en accord avec les principes du comité; parfois le comité appuie des recommandations faites soit par le "Conseil du statut de la femme" ou le "Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme" et adressées à différents ministres. Les comités font des recommandations pour demander une représentation équitable des femmes dans les conseils et commissions créées par le gouvernement à Québec ou à Ottawa. L'action du comité prend parfois la forme d'une documentation offerte aux femmes sur des questions les intéressant. Quelquefois des lettres ouvertes aux journaux véhiculent les messages des comités. Malheureusement une énumération détaillée des activités des Comités d'éducation et d'action politique des différentes régions est impossible dans le cadre du présent travail.

La FFQ a même fait une chronique dans les journaux de la province en 1969, apportant des témoignages de participation des femmes à la vie civique. Les membres du comité de la chronique ont même reçu la collaboration de journalistes professionnels féminins pour la mise en forme de leurs articles.

Le Conseil régional de Montréal, fondé en 1971, fait partie d'un regroupement des forces féminines de la métropole "Le Comité conjoint de participation civique et d'éducation sociale" ainsi que le "Montreal Council of Women" et le "National Council of Jewish Women", section Montréal, fondée en 1969. Ce comité s'est fixé comme but de faire pression auprès du gouvernement pour améliorer les conditions sociales au Québec.

En novembre 1972, le gouvernement fédéral accordait un octroi substantiel à la FFQ pour la mise en place d'un "Centre de renseignements et de documentation". Ce Centre est dirigé par Gabrielle Labbé, assistée de quelques bénévoles. Un des objectifs du Centre est de:

"Renseigner sur tout sujet qui soit de nature à orienter la femme vers l'étude et l'approfondissement des problèmes actuels. La valeur de son influence politique ou sociale se mesurera à la qualité de sa formation et de ses opinions".

Ainsi le Centre veut être un instrument dans la préparation des femmes qui désirent jouer efficacement un rôle dans la vie civique.

En novembre 1975, une "Session de formation de leadership" pour les associations féminines était organisée par la FFQ, sous la responsabilité de Gabrielle Hotte et Michèle Jean. Cette expérience s'étant avérée un succès, elle sera probablement poursuivie.

Le **BULLETIN DE LA FFQ** est un instrument de communication pour les membres de l'association. A maintes reprises les nominations de femmes et surtout de ses membres à des postes importants ont été soulignées. En voici le premier exemple:

"A l'occasion de sa nomination au Sénat, la FFQ a voulu honorer sa fondatrice et présidente honoraire, Madame Thérèse Gasgrain, quelque trois cents personnes membres de la famille et amis de Madame Gasgrain, se sont réunies dimanche, le 6 décembre pour lui témoigner leur affection, leur estime et leur reconnaissance. (...) Le sénateur Gasgrain a souligné qu'en ces temps troublés que nous traversons, la femme doit jouer pleinement son rôle dans la société." 12

Lors de nominations de femmes à des postes gouvernementaux importants, ou à des postes de haut cadres administratifs, le Bulletin de la FFQ fait état de ces promotions et souligne qu'un message personnel de félicitations leur a été adressé.

La femme et le développement social

Dans le "Mémoire de la Fédération préparé par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada", la section sur "L'évolution féminine au Québec" commençait par une citation de Méné Grégoire: "Chaque fois qu'une femme bouge, tous nos équilibres humains sont remis en question." 13 Cette affirmation dénote l'importance du rôle social de la femme. Traditionnellement, la Québécoise exerçait ses fonctions dans le cadre de la famille. Avec le progrès de l'industrialisation et aussi la démocratisation de l'éducation, ainsi que de nombreux autres facteurs, la femme peut désormais exercer un rôle social hors de la famille. L'État avait déjà prévu ce changement lorsque fut créé la "Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada". L'intérêt de la Fédération pour la question sociale se fit d'abord sentir par la délégation d'un membre, au colloque des "Responsables sociaux du Canada français", colloque organisé par la "Conférence catholique canadienne", qui avait lieu en novembre 1968. L'année suivante, l'Association des femmes diplômées de Montréal invitait la FFQ à une rencontre avec son comité d'action sociale, sur le rôle des associations et l'action sociale. En janvier 1970, des représentantes de la Fédération étaient présentées aux séances d'étude de "l'Office national du bien-être et de la santé". À l'occasion de la première assemblée générale de la "Ligue

des Canadiens pour le développement", les 13 et 14 novembre 1970, une déléguée de la Fédération a participé à l'atelier des comités de citoyens. L'objectif de cet organisme est le suivant:

"(...) une association d'organismes privés ou corps intermédiaires qui veulent travailler ensemble et dans une action concertée pour promouvoir la justice et combattre la pauvreté quelle qu'elle soit et où qu'elle se trouve". 14

La participation à un tel organisme indique un intérêt constant pour les questions sociales. Quelquefois, la Fédération organise des journées d'information sur un sujet qu'elle juge prioritaire, c'est dans cet esprit qu'il faut voir l'information sur l'assurance-maladie organisée le 28 novembre 1970.

L'intérêt de la Fédération pour la question sociale s'est concrétisé à travers le "Comité des Bills", dont les responsables furent successivement Alphonsine Howlett et Gabrielle Labbé. Il s'est penché sur le Bill 26 ou Loi d'aide sociale. Un mémoire a été produit conjointement et endossé par la Fédération et par le "Comité conjoint de participation civique et d'action sociale". Ce mémoire a été présenté et défendu à la Commission parlementaire. Le Bill 65, présenté en 1971, a également fait l'objet de mémoires sur la "Loi de l'organisation des services sociaux" et "la Loi de la protection de la jeunesse". Le dernier mémoire a été présenté en collaboration avec le Comité conjoint.

Le thème du congrès 1972 portait sur "L'engagement de la femme facteur de l'équilibre social". Un document de travail substantiel fut distribué aux femmes, avant le congrès, pour assurer une meilleure participation. Les ateliers furent divisés en deux catégories soit: les associations féminines et les affaires publiques. Les organisatrices du congrès s'étaient fixé comme objectif de susciter la réflexion et surtout l'engagement. Les résolutions adoptées se situent au niveau des moyens d'assurer aux femmes une place aux postes décisionnels afin qu'elles puissent faire valoir leur conception d'une société plus juste et plus humaine. Un des ateliers de travail du congrès tenu au Mont-Gabriel, en avril 1975, portait le titre suivant: "Les associations féminines, agents d'implication des femmes au développement". Yvette Rousseau, présidente de 1970 à 1975, qui agissait comme personne ressource dans cet atelier, définit le rôle de l'association comme suit:

"Un corps intermédiaire basé sur une idéologie, et représentant les intérêts et les droits d'un groupe d'individus. Ces droits et intérêts doivent s'inscrire dans le contexte plus large du bien de la collectivité".
15

Des recommandations très intéressantes ont été formulées par cet atelier afin de permettre aux femmes de jouer leur rôle comme agent de changement dans la société.

A la suite du mémoire de la Fédération et du Comité conjoint sur le Bill 65, relativement à la "Loi de la protection de la jeunesse", un comité du "Volontariat au service des jeunes" du "Conseil régional de Montréal" de la FFQ, travaillant en collaboration avec le Comité conjoint, ont mis sur pied un projet de formation des volontaires désireuses:

"de venir en aide aux enfants qui sont sous la protection de l'État, c'est-à-dire les orphelins, les enfants abandonnés, maltraités etc... qui sont des délinquants juvéniles et qui vivent dans des circonstances préju-

diciables à leur bien-être et qui pourraient profiter de programmes de prévention." 16

Ces comités du Conseil régional et du Comité conjoint ont mis au point un programme de formation des bénévoles, en collaboration avec les membres de l'équipe multidisciplinaire du Centre d'orientation. La formation des bénévoles leur permettra de se recycler afin de travailler plus efficacement avec des professionnels de l'enfance inadaptée ou abandonnée. La première promotion de volontaires ayant une formation entrera bientôt en fonction. Peut-être est-ce là un exemple de l'orientation que pourrait suivre le volontariat dans d'autres secteurs de service.

Parmi les préoccupations récentes de la Fédération, sous la présidence de Ghislaine Patry-Buisson, il faut mentionner la question des garderies et de l'avortement. En période d'inflation croissante, des centaines de femmes mariées retournent sur le marché du travail ou conservent un emploi plus ou moins satisfaisant, forcées par un impératif économique. Le problème de la garde des enfants se pose pour toutes les femmes au travail quels que soient leur compétence et leur revenu. Les travailleuses non-spécialisées ont toutefois moins de ressources financières pour la garde de leurs enfants. Consciente de cette réalité, la Fédération a ouvert le dossier des garderies en formant un comité, en avril 1974. Le document de travail initial est une étude intitulée: "Service de garde des enfants au Québec". Des pressions ont été exercées sur le ministre responsable de la question pour l'inciter à maintenir les garderies populaires en opération en attendant qu'un programme gouvernemental soit instauré. D'autres démarches ont incité le ministre Bacon à faire une consultation plus étendue sur la question. La Fédération a recommandé au Conseil du statut de la femme de former un comité d'étude du document Bacon et d'inviter des représentantes des diverses associations à en faire parti. Une déléguée de la Fédération a participé à une rencontre consultative du ministre Bacon. Dans le Bulletin de la FFQ du mois d'août 1974, on peut lire en gros titre: "Prise de position de la FFQ sur les garderies". Des recommandations précises accompagnent la déclaration qui conclue:

"Il est temps que le gouvernement du Québec s'occupe du problème des garderies. Nous croyons qu'un secteur du ministère des Affaires sociales devrait être disponible en permanence pour fournir rapidement tous les services administratifs et les conseils nécessaires au bon fonctionnement des garderies". 17

La question qui se pose en ce moment c'est de savoir si l'Etat est prêt à intervenir dans un secteur qui est demeuré une responsabilité individuelle jusqu'à aujourd'hui.

De multiples situations de grossesses imprévues incitent les femmes à avoir recours à un avortement. On rapporte qu'entre 10 000 et 25 000 avortements clandestins ont lieu chaque année. Ces statistiques ont incité la FFQ à faire une consultation auprès des associations membres et des conseils régionaux pour connaître leur opinion sur le sujet. Au terme du sondage entrepris, la Fédération a pris position sur le sujet, le 27 janvier 1976. Un éventail de mesures préventives ont été recommandées à partir d'un "Mémoire sur l'avortement" rédigé par le Conseil régional de Sherbrooke. La Fédération est favorable à un retrait de l'avortement du code criminel. Elle appuie aussi la recommandation du Rapport Bird portant les numéros 242 et 243, soit:

"La commission recommande la modification du Code Criminel afin de permettre à un médecin qualifié de procéder à l'avortement à la seule requête de la femme qui est enceinte de 12 semaines ou moins." 18

La déclaration met l'accent sur "une procréation responsable". Des mesures positives sont recommandées pour une amélioration générale de la condition de la femme enceinte: allocations, congés de maternité et garderies.

La femme et l'environnement

Le premier indice de l'intérêt de la Fédération pour le problème de la conservation de l'environnement remonte à 1969. Cette préoccupation est apparue sous la présidence de Marie-Paul Dandois, de 1967 à 1970. La lutte à la pollution a été entreprise avec l'appui du "National Council of Women" et du "National Council of Jewish Women", sections de Montréal. Le comité de l'environnement a orienté son action, après avoir consulté les secteurs de l'éducation déjà sensibilisés au problème. Une documentation provenant d'experts a servi de base aux discussions.

Appuyée par les anglophones du "Comité conjoint", fondé en 1969, la Fédération fit des représentations auprès des gouvernements, des fabricants de lessiveuse et de détergers. Un appui à "l'Association des Consommateurs" a également été apporté dans leurs recommandations auprès du gouvernement fédéral. Des déléguées ont assisté aux "Journées de la Pollution", organisées les 21, 22 et 23 septembre 1970. Ce champ d'intérêt devait regrouper des militants, au cours d'une semaine, dont le thème était "Pollution: une question de Vie?", en octobre 1970. La protection de l'environnement étant une question de santé, la fluoration de l'eau proposée pour améliorer la qualité de la dentition suscita également l'intérêt de la Fédération.

Le projet de fluoration de l'eau potable du ministre de l'Environnement a fait les manchettes des journaux. Le "Comité de l'Environnement" de la FFQ s'est penché sur la question pour se former une opinion éclairée. Dorothee Lorrain, animatrice de ce comité, a établi une correspondance avec des spécialistes et des institutions en mesure de l'orienter vers une documentation adéquate. À partir des informations fournies par le "Conseil national de la Recherche" du gouvernement fédéral et la consultation de revues spécialisées, le comité a pris position contre ce projet gouvernemental, et la Fédération a endossé cette opinion. Cette prise de position, énoncée pour la première fois en 1972, a été reprise en mars 1975, face au projet de loi 88. Il arrive souvent que la protection de l'environnement soit une question d'économie des ressources. La FFQ s'est aussi intéressée à cette réalité.

La femme et l'organisation économique

Les femmes prennent conscience de la question économique par le biais de leur fonction de consommatrices. Dès 1968, la Fédération avait pris conscience de ce facteur et l'inscrivait au nombre des questions prioritaires à étudier lors de leur congrès. Les résolutions du congrès ont fait l'objet d'une rencontre avec le directeur de la section commerce au ministère de l'Industrie et du Commerce. Cette démarche a été suivie de la remise d'un mémoire à ce même ministère intitulé: "Mémoire sur le crédit à la consommation au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec (1970)". Une intervention de la FFQ a aussi été faite auprès du gouvernement

fédéral lors de la présentation de la loi C-180, relative à la loi sur les poids et mesures des produits.

La Fédération maintient des contacts avec "l'Association des Consommateurs du Canada". L'intérêt pour les divers aspects de la consommation prend parfois la forme d'un appui à des mouvements tel le "Mouvement pour l'abolition de la publicité destinée aux enfants". La Fédération diffuse parfois une recherche effectuée par une association membre. Dans le Bulletin du mois d'août 1974, une page était consacrée à l'étude faite par "Les Femmes Chrétiennes" sur la consommation.

Dès 1968, le Conseil d'administration, présidé par Rita Cadieux, s'est intéressé à la question économique. Le premier geste posé en est un d'opposition à l'imposition d'une taxe universelle de 7%. Trois années se sont écoulées avant que l'on retrouve une préoccupation pour l'économie. Une association membre, le "Cercle social Marguerite d'Youville" a eu recours à un membre actif de la Fédération, Caroline Pestiau, pour participer à un panel dont le thème était "La Femme et l'Economie". Les débuts des années soixante-dix ramènent la question économique au centre des préoccupations du jour. Dans le Bulletin de la FFQ, livraison de février 1972, on peut trouver l'annonce d'un cours de vulgarisation sur "L'Économie québécoise". Il faut attendre le congrès 1975 pour qu'un intérêt nouveau réapparaisse. Deux ateliers, consacrés à l'économie, portaient les titres suivants: "Les femmes partenaires responsables dans la vie économique: les mécanismes de participation au développement économique" et "Les femmes partenaires responsables dans la vie économique. Inflation — Consommation". À la suite des discussions, des recommandations ont été adressées à la FFQ et aux gouvernements provincial et fédéral. Un comité "ad hoc" a été formé en 1973 pour étudier le régime des rentes, sous la responsabilité de Ghislaine Patry-Buisson.

La femme et les questions internationales

L'année 1967 marque un tournant important dans l'histoire du Canada. À cette occasion, la métropole a effectué de nombreuses transformations pour accueillir les visiteurs venus admirer l'exposition universelle de Montréal. C'est dans ce contexte que la FFQ a choisi le thème de son congrès: "La Femme du Québec au rythme du monde". Réjane Colas lançait alors un appel aux membres:

"Que ce cri de ralliement soit véritablement et sincèrement une force unifiante qui permettra à ce congrès d'être fructueux. Que les solutions qui s'en dégagent servent de point de départ à une recherche sincère et profonde de solutions globales qui permettront, non pas des feux d'artifices éphémères, mais des bûchers générateurs de chaleur et de foi dans le rôle et l'avenir de la femme du Québec dans notre société contemporaine." 19

Le mot d'ordre était lancé, la FFQ devait sortir de son isolement et s'intéresser à la condition de la femme dans le monde. Dans un esprit de solidarité, quelques membres de la Fédération sont allés rencontrer et souhaiter la bienvenue à un groupe de réfugiés tchécoslovaques, en décembre 1968. Lors du congrès 1974, parmi les résolutions présentées, l'une d'elles demandait au gouvernement du Canada de faire une représentation auprès du gouvernement militaire grec, pour qu'il mette fin à la torture des femmes incarcérées dans les prisons pour des raisons politiques. La FFQ a choisi de renouveler son geste de solidarité à l'endroit des femmes chi-

liennes, lors de son congrès de l'année 1975, en donnant son appui à une pétition adressée au gouvernement canadien, afin qu'il fasse pression auprès du gouvernement du Chili pour lui demander de libérer les femmes emprisonnées par le gouvernement militaire.

En 1969, Rita Cadieux, alors présidente sortante de la FFQ (1967-1969) fut choisie pour faire partie de la délégation du Canada à la session régulière des Nations Unies. Elle a participé aux travaux de la commission portant sur les questions sociales: bien-être, jeunesse, éducation et famille. À son retour, elle a rencontré des groupes de membres de la Fédération et leur a fait part de son expérience, les incitant à la participation.

Une première sensibilisation des membres de la FFQ au sujet de "L'Année internationale de la Femme" s'est faite au congrès annuel pour l'année 1974. A cette occasion, Mary Gusella, directrice du secrétariat spécial formé par le gouvernement canadien, a expliqué le fonctionnement de cet organisme. La présidente de la FFQ a participé à des rencontres consultatives pour établir un programme d'action pour l'AIF. Au niveau provincial, la planification a été organisée à partir du "Conseil du statut de la femme".

En septembre 1974, le Conseil d'administration de la FFQ approuvait la création du "comité des Affaires internationales". Ce comité "ad hoc" formé sous la responsabilité de Huguette Lapointe Roy, avait trois objectifs principaux: 1) Participer à l'Année internationale de la Femme; 2) Accentuer l'intérêt de la FFQ pour les questions internationales; 3) Intégrer les femmes immigrantes au milieu québécois. Le premier objectif du Comité a surtout fait l'objet de ses préoccupations au cours de l'année 1975. Dans le cadre de son programme, la responsable a visité un organisme français voué à la promotion de la femme, "L'Union féminine civique et sociale", qui a accepté de collaborer à la diffusion du "concours du Centre de renseignements et de documentation" de la FFQ.

La FFQ lançait "L'Année Internationale de la Femme" à la maison de Radio-Canada, le 20 janvier 1975. Cet événement a été préparé par le "comité de l'Année internationale de la Femme". À cette occasion, Ghislaine Patry-Buisson et Pierrette Cambon (responsable de ce comité) ont fait les discours d'usage. De plus, les projets des associations membres et ceux des conseils régionaux ont été rendus publics. Un dossier de presse

a été remis aux journalistes présents. Au nombre des activités importantes de l'AIF, il faut mentionner la collaboration de membres de la FFQ à titre de personnes ressource lors de la rencontre provinciale intitulée "Carrefour 75".

Le concours annuel organisé par le "Centre de renseignements et de documentation" s'est étendu à toute la francophonie à l'occasion de l'AIF. La diffusion des informations a été rendue possible grâce à la collaboration de la "Commission canadienne de l'UNESCO". Le sujet du concours portait sur la "Promotion de la femme et humanisation de la société". La gagnante de la section internationale, Anthoula Delehay, a mérité une tournée à travers le Québec. La remise du "Prix Yvette Rousseau" aux gagnantes provinciale, nationale et internationale s'est déroulée lors d'un dîner officiel, le 26 octobre, à l'hôtel Ritz Carlton.

Rappelons la participation de la présidente de la FFQ au congrès international de Mexico en juin. Ce congrès réunissait 10 000 femmes venues de tous les pays du monde; les discussions ont été centrées sur le "Développement". Cora Houdet, vice-présidente actuelle de la Fédération, a participé à un congrès qui regroupait surtout les pays de l'Europe de l'Est à Berlin-Est. Cette fois, les discussions ont été orientées vers le thème de la "Paix". On sait que les trois thèmes choisis par l'UNESCO à l'occasion de "L'Année internationale de la Femme" sont: ÉGALITÉ, DÉVELOPPEMENT, PAIX.

Le bilan du travail collectif effectué par des centaines de Québécoises décidées à améliorer leur condition est très positif. Une compilation des données a permis d'établir les lignes de forces qui ont canalisé leurs énergies dans des secteurs prioritaires. Même si la Fédération a contribué à la création d'organismes gouvernementaux au niveau provincial et fédéral, la Fédération a toujours sa raison d'être. Le sérieux avec lequel les actions ont été entreprises a permis d'établir la crédibilité du mouvement auprès du public et des gouvernements. Les réalisations dans les divers secteurs sont inégales, le bilan le plus impressionnant est sans doute au niveau des "Droits de la Femme". Ce n'est là qu'un début qui appelle une action dans plusieurs autres secteurs soit pour continuer une action entreprise, soit pour ouvrir de nouvelles avenues. Dans le cadre du congrès 1976, les militantes du mouvement auront la tâche de définir "LA RELANCE" pour la prochaine décennie.

Huguette Lapointe Roy

1. **Bulletin de la FFQ**, Vol. 1, no 1, janvier 1968.
2. FFQ, Année Internationale des Droits de l'Homme, Commission du Québec, **Les Droits de la Femme**, document de travail préparé par la Fédération des Femmes du Québec pour la conférence provinciale du 2 et 3 novembre 1968, p. 1.
3. Patry-Buisson, **Rapport des Activités de la FFQ 1973-74**, Congrès, 26 mai 1974.
4. FFQ, **OFFICE DE LA FEMME**, Mémoire présenté à l'Honorable Robert Bourassa, premier ministre du Québec par la Fédération des femmes du Québec, novembre 1971, p. 3.
5. (Dépliant), **Le Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme**, 63 rue Sparks, Ottawa.
6. Chalvin, Solange, "Un nouveau régime matrimonial légal est proposé aux époux québécois: c'est la SOCIÉTÉ D'ACQUETS, **Le Devoir**, 25 juin 1966.
7. Cadieux, Rita, **Rapport de la Présidente de la Fédération des femmes du Québec**, pour les activités de l'année 1967-68, 28 avril 1968, Congrès tenu au Holiday Inn, Montréal.
8. Rapport de la Commission sur la "participation de la femme à la vie civique, programme et orientation", assemblée annuelle, 31 mai 1969.
9. Houdet, Cora, "Participation à la vie civique", **Bulletin de la FFQ**, vol. 1, no 2, octobre 1970.
10. "Comité d'Action et d'Éducation politique du Conseil régional de Montréal", **Bulletin de la FFQ**, vol. 3, no 1, octobre 1972.
11. Labbé, Gabrielle, "Centre de Documentation", **Bulletin de la FFQ**, vol. 3, no. 4, mai 1973.
12. "Fête en l'honneur du sénateur Thérèse Casgrain", **Bulletin de la FFQ**, vol. 1, no. 3, décembre 1970.
13. Grégoire, Mérie, **Le Métier de Femme**, Plon, Paris, 1965, p. 311.
14. "Ligue des Canadiens pour le Développement", **Bulletin de la FFQ**, vol. 1, no. 3, décembre 1970.
15. Rousseau, Yvette, "Les associations féminines, agents d'implication des femmes au développement", **Bulletin de la FFQ**, vol. 6, no. 1, septembre 1975.
16. "Le Bénévolat au Service des Jeunes", **Bulletin de la FFQ**, vol. 4, no. 4, octobre 1974.
17. "Prise de position de la FFQ sur les garderies", **Bulletin de la FFQ**, vol. 4, no. 3, août 1973.
18. "La Fédération des Femmes du Québec prend position au sujet de l'avortement", **Bulletin de la FFQ**, vol. 6, no. 3, janvier 1976.
19. Colas, Réjane, **Rapport de la présidente de la FFQ pour les activités de l'année 1966-67**, 27 mai 1967.

RÉFLEXIONS À L'OCCASION DU 10^{ième} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC



Déjà 10 ans... Cet anniversaire me rend songeuse. J'ai déjà l'âge des souvenirs et je me rappelle que cette Fédération est née du désir de souligner un autre anniversaire, celui du droit de vote pour les femmes du Québec. En effet, 25 ans après, c'est le grand artisan de l'obtention du droit de vote, le sénateur Thérèse Casgrain, qui avait suscité les rencontres anniversaires dont est issue la Fédération.

En effet, les représentantes des diverses associations présentes à ces réunions ont donc consciencieusement organisé cet événement pour souligner l'anniversaire du droit de vote. Claire Kirkland Casgrain fut la conférencière invitée. Les organisatrices ont tout aussi diligemment préparé un congrès de fondation de la Fédération des femmes du Québec parce que leurs échanges leur avaient permis de constater qu'elles partageaient des objectifs communs de promotion pour la femme, objectifs

qui n'étaient qu'accessoires aux associations dans lesquelles elles travaillaient. J'ai eu le privilège d'être de ce premier groupe et le moins qu'on puisse dire c'est que ma vie en a été profondément influencée. Si, à mon tour, avec l'équipe du CSF, je réussis à annoncer des changements et à améliorer la situation de la femme au Québec, j'aurai été doublement privilégiée.

Ce féminisme des activistes de la première heure de la Fédération témoigne donc d'un sens historique et politique qui me paraît, à moi, très québécois.

Les présidentes de la Fédération: Réjane Colas, Rita Cadieux, Marie-Paul Dandois, Yvette Rousseau et Ghislaine Patry-Buisson ont tour à tour été fidèles à ces valeurs historiques et politiques à la direction de la Fédération, dans la poursuite de leurs carrières et dans leur implication personnelle.

Depuis, il y a eu la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, le Conseil consultatif de la situation de la femme à Ottawa, le Conseil du statut de la femme à Québec, l'Année internationale de la femme et neuf femmes élues à la Chambre des Communes dont trois du Québec. L'influence et la présence de la FFQ ont joué directement ou indirectement à chacun de ces jalons.

Jeanne Sauvé, député d'Ahuntsic et ministre des Communications et Monique Bégin, député de Saint-Michel sont membres fondateurs de la FFQ.

Les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme ont permis de situer les actions à entreprendre et la mise en oeuvre de certaines de ces recommandations ont amené des sources de financement qui ont décuplé l'efficacité du bénévolat. C'est toujours à la CRESF qu'on doit la création de Conseils consultatifs de la situation de la femme à Ottawa et dans certaines provinces.

Pour le Québec, c'est au travail du comité de la main-d'oeuvre de la FFQ que les femmes du Québec doivent d'avoir obtenu une loi créant, en juillet 1973, le CSF. Yvette Rousseau, la présidente de la FFQ d'alors, avait défendu avec toute l'ardeur qu'on lui connaît ce projet à différentes étapes.

Ce Conseil assure une présence des femmes au niveau décisionnel du gouvernement. Il est l'instrument de changement le plus important que possèdent les femmes du Québec. Les actions qu'il a entreprises articulent et prolongent les démarches des associations. Le CSF, parce qu'il a des répondants au niveau de décision des ministères, et parce qu'il a un pouvoir d'information autonome, a sensibilisé de nombreux secteurs névralgiques aux problèmes et aux besoins particuliers des femmes. Des recommandations ont été mises en oeuvre, d'autres sont en cours. Mais les objectifs fondamentaux ne sont pas atteints et les luttes qui les institueront sont l'affaire de toutes les femmes.

Suite bas de la page 14

LA FFQ: 10 ANS APRÈS

Dix ans se sont déjà écoulés depuis la fondation de la Fédération des femmes du Québec. A l'heure actuelle celle-ci groupe une trentaine d'associations féminines comprenant un total d'environ 130 000 membres — chiffre imposant révélant l'étendue de cet organisme.

Quels que soient les résultats obtenus et le travail accompli pendant ces premières années d'existence, on est en droit de se demander si la Fédération des femmes du Québec a vraiment atteint le but que s'étaient proposé les fondatrices.

Parlant en mon nom personnel, je tiens à rappeler qu'à l'époque de la fondation, nous voulions non pas former une nouvelle association mais simplement une fédération pour coordonner le travail des divers groupements féminins dans la province et éviter autant que possible les doublages inutiles.

Tout en respectant l'autonomie et la régie interne de ces associations, il nous semblait nécessaire de les inciter à obtenir des réformes urgentes et une législation adéquate pour solutionner les problèmes, que ce soit dans le domaine rural, économique, légal, éducatif, artistique, etc. Nous avons devant nous l'exemple du Conseil national des Femmes (National Council of Women), fondé il y a près de 100 ans, qui a pleinement réussi et qui fait encore valoir son influence partout au Canada.

Je ne mets nullement en doute la compétence et le dévouement des dirigeantes. Cependant, je ne puis manquer de relever dans le **Bulletin de la Fédération** du mois de novembre, sous le titre **But de la FFQ** à l'article 1: **Grouper sans distinction de race, d'origine ethnique ou de croyance des femmes et des associations.**

A-t-on vraiment voulu, il y a 10 ans, fonder une nouvelle association féminine (Dieu sait que nous en avons assez) ou plutôt réunir des groupements, déjà existants pour les orienter vers un même but? Parfois je me demande si nous, les fondatrices, n'avons pas commis une erreur en instituant deux classes de membres: les membres individuels et les associations?



Devons-nous admettre qu'au Québec, même de nos jours, les femmes sont encore terriblement individualistes? La Fédération des femmes du Québec est-elle encore au stade de l'étude et des congrès régionaux plutôt qu'à l'heure de l'ACTION collective dont la nécessité s'impose plus que jamais?

Thérèse Casgrain

suite de la page 13

Le scepticisme des années 70 a remplacé l'euphorie des années 60. Pourtant les objectifs premiers de la Fédération demeurent aussi valables et actuels. Il faut bien reconnaître que les progrès relatifs à la condition des femmes ne sont pas encore quantifiables.

Par contre, les moyens dont les femmes disposent se sont améliorés: elles ont appris à utiliser les médias, elles se sont regroupées par le truchement de la FFQ ou se sont donné la force de structurer telles que l'AF-EAS ou les comités féminins des centrales syndicales.

Le besoin de regroupement, de solidarité, d'échanges

et de décloisonnement qui a donné lieu à la FFQ est aujourd'hui plus intense que jamais.

Le vœu le plus égoïste que la présidente du CSF puisse transmettre aux femmes de la FFQ à l'occasion de cet anniversaire, c'est que la Fédération continue à motiver le plus grand nombre de femmes possible à prendre la relève et à perpétuer le travail déjà entrepris dans une solidarité sans faille.

Laurette ROBILLARD

VERS UNE AUTRE DÉCENNIE

Ces huit années passées à la Fédération, je les ai vécues avec beaucoup d'intensité: elles ont considérablement influencé l'évolution de ma carrière. Au tout début de ma vie professionnelle, j'opérais une machine à coudre dans une usine de textiles et je me retrouve, après mon passage à la FFQ, vice-présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme à Ottawa. Je dois ce poste, et je suis fière de le dire, à l'expérience acquise à la FFQ.

Dès la fondation de la Fédération, on m'a élue vice-présidente. J'ai occupé ce poste durant quatre ans et, en 1970, j'ai assumé la présidence jusqu'en 1974. J'ai donc fait partie du comité exécutif durant huit ans; je me sens associée à toutes les décisions prises durant cette période.

Avant mon adhésion à la FFQ, je n'étais préoccupée que des problèmes du monde des travailleurs. J'ai côtoyé, à la FFQ, des femmes de différents milieux: professionnelles, enseignantes, femmes au foyer, membres de comité de citoyens, fonctionnaires, etc. J'ai appris, à leur contact, à connaître la situation des femmes dans des domaines qui m'étaient peu familiers. J'ai découvert qu'il était possible de travailler ensemble avec rigueur, enthousiasme, amitié. Grâce à la confiance que m'ont manifestée les membres des conseils d'administration qui se sont succédés, je me suis engagée, davantage à chaque année, à défendre les droits des femmes dans cette société.

Le cheminement que j'avais entrepris en 66 m'a permis d'accepter le poste qu'on a voulu me confier au Conseil consultatif de la situation de la femme à la fin de 73.

Je siège avec des femmes venant de tous les coins du pays et de sphères d'activités bien diversifiées. Ces femmes m'ont élue vice-présidente, non seulement à cause de l'action que j'avais menée durant huit ans, mais aussi parce que je représentais la Fédération des femmes du Québec, un organisme sérieux, raisonnable, déterminé.

Cette réputation a été voulue dès les débuts. Mme le Juge Réjane Colas, la présidente d'alors, disait de la fondation de la FFQ:

Date mémorable dans les annales de notre province qui laissait espérer une meilleure coordination des efforts des femmes du Québec et assurait une plateforme plus articulée pour définir les lignes de pensée essentielles de notre société."

Et elle ajoutait, plus loin, pour caractériser l'action de la première année:

"Il fallait surtout éviter de se prononcer sur tout et sur rien... sur des sujets plus ou moins valables."

Les différents Conseils d'administration ont consciemment tenu à analyser les problèmes sous tous les aspects, puis à soumettre des demandes justifiées et précises en vue de répondre aux besoins réels de **toutes** les femmes de la province. Parfois, la FFQ a agi à la demande des associations dont elle devait coordonner les efforts. Le plus souvent, la FFQ a demandé l'appui des associations pour réaliser ses objectifs. Elle jouait ainsi le rôle de leader, tel que le voulaient les fondatrices.

Je voudrais mentionner ici brièvement quelques-unes des revendications ou requêtes pour lesquelles j'ai particulièrement travaillé. D'abord, à la demande des associations, la FFQ a soumis en 68, et de nouveau en 69,



un mémoire demandant au gouvernement du Québec une loi établissant la parité de salaire entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine. En 70, une journée d'études a réuni les membres qui voulaient étudier les propositions de réforme fiscale suggérées par l'honorable Benson; Des recommandations précises ont ensuite été adressées au gouvernement fédéral touchant les propositions qui concernaient plus particulièrement les femmes. En 72, la FFQ a obtenu un octroi lui permettant de mettre sur pied le Centre de renseignements et de documentation que toutes les femmes peuvent consulter. En 72, grâce au travail soutenu et rigoureux de son comité de la main-d'oeuvre d'alors, la FFQ a réclamé du gouvernement du Québec un Office de la Femme "afin d'obtenir une intégration complète de la femme dans tous les secteurs de la société." Cet Office a vu le jour en juillet 73 sous le nom de Conseil du statut de la femme, après des négociations d'un an. Plus tard, la même année, la FFQ a participé à une réunion de consultation sur l'opportunité de la création d'un Conseil consultatif fédéral sur la situation de la femme. L'accord de la Fédération a permis l'implantation du Conseil.

Je voudrais rappeler ici le rôle de ces deux Conseils. Les membres de ces deux organismes para-gouvernementaux conseillent les gouvernements sur la situation de la femme. Ils cherchent à faire modifier les lois injustes pour les femmes. Ils travaillent à mettre en place des structures gouvernementales où les femmes seront traitées justement. Mais il est clair que ces deux organismes ne seront efficaces que s'ils ont l'entier appui des associations féminines. Déjà, l'an dernier, durant les rencontres régionales organisées à travers la province, les déléguées ont manifesté à l'unanimité leur confiance au Conseil du statut de la femme. De plus, le mémoire de la FFQ demandant la création de ce Conseil

souhaitait que "la FFQ, par ses conseils régionaux, mette sur pied les équipes nécessaires afin d'aider l'Office (i.e. Conseil) à réaliser son objectif d'information". Cette forme de collaboration avec les Conseils n'a pas encore été réalisée, me semble-t-il?

Après 10 ans d'existence, la FFQ s'interroge logiquement sur son avenir. Est-elle encore nécessaire? Ses objectifs doivent-ils changer? A mon avis, un nouveau rôle, extrêmement important, a été tracé à la Fédération durant l'Année internationale de la femme. Certains pays, notamment les États-Unis, ont entrepris une "Décennie internationale de la Femme". Pourquoi la FFQ ne prendrait-elle pas, au Québec, le leadership d'une telle décennie? Tout en restant fidèle à ses objectifs fondamentaux, la FFQ se doit maintenant de rencontrer constamment, et non seulement à l'occasion de Congrès, un très grand nombre de groupes de femmes pour saisir avec plus de réalisme les résistances au changement ou les impatiences devant la lenteur des transformations. Les Femmes et la population en général durant 1975, ont beaucoup entendu parler de la condition féminine. La FFQ n'est pas tenue à faire autant de publicité, mais elle doit sûrement prouver par des contacts diversifiés et nombreux que cette Année aura des lendemains.

Pour la première année de la décennie, je souhaiterais fortement que la FFQ rejoigne au plus tôt les 2000 femmes qui, l'an dernier, ont participé activement et avec beaucoup d'enthousiasme à neuf rencontres régionales organisées à travers la province. Qui, si ce n'est la FFQ, prendra l'initiative de retrouver ces femmes? Certaines d'entr'elles ont peut-être mis des projets sur pied, mais d'autres se sentent peut-être oubliées ou plus isolées. Il faudrait bâtir avec elles un programme d'action, leur suggérer des thèmes de réflexion, des actions concrètes à entreprendre, organiser d'autres rencontres.

Je souhaiterais aussi que la FFQ multiplie ses conseils régionaux pour essayer de découvrir dans chaque ville, dans chaque village du Québec d'autres groupes de femmes qui seraient heureuses de réfléchir ensemble à leur condition.

Enfin, je souhaiterais qu'à partir de cette année, chaque membre individuel de la FFQ puisse participer à un comité non seulement pour prouver le sérieux de son adhésion, mais surtout pour apporter une contribution positive à la FFQ.

Je ne tracerai pas ici le programme de la décennie, année par année d'une façon aussi concrète. Je voudrais plutôt vous communiquer cette réflexion de Jean Lemoyne qui pourrait motiver notre action durant ces années:

... "L'action profonde du féminisme aura été d'amorcer chez la femme une sorte de mutation qui va entraîner une mutation correspondante chez l'homme, nécessairement, car l'humanité ne sera jamais adulte dans la femme en plénitude de présence..."(1)

Yvette Rousseau

(1) **Convergences**, p. 111 Ed. H.M.H., Montréal

LE CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTATION DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

La création d'un Centre de documentation devait être la suite logique des efforts faits par la Fédération des femmes du Québec pour améliorer la condition féminine. La Commission Bird et le Conseil du statut de la femme étant réalisés, il fallait informer les femmes et les sensibiliser à vouloir vivre leur vie d'êtres humains à part entière non seulement au niveau de la famille, mais au sein de la société.

C'est ainsi que la Fédération des femmes du Québec obtenait une aide financière du gouvernement fédéral pour mettre en oeuvre, au service de ses membres en particulier et du public en général, un Centre de renseignements et de documentation. L'ouverture officielle du Centre eut lieu le 8 mai 1973, au 1290 de la rue Saint-Denis.

Le personnel était restreint: une responsable documentaliste, une bibliothécaire, Agustina Cozzucoli, et une secrétaire, Estelle Robitaille, toutes deux travaillant à temps partiel. Une bibliothécaire professionnelle-conseil, Louise LeFebvre, nous donna des directives pour la classification et le catalogue des documents. En juin 1974, grâce aux emplois d'été offerts par le Secrétariat d'État, trois étudiantes: l'une inscrite en bibliothécaire, Johanne Lafrance, et les deux autres, Anne-Marie Hamel et Danielle Barbeau, inscrites respectivement en psychologie et en lettres,



sont venues travailler pendant 13 semaines. Par leur collaboration intelligente et consciencieuse, elles ont aidé le Centre à réaliser son premier objectif: constituer une documentation valable pour tous ceux qui cherchent un approfondissement réaliste des problèmes actuels d'ordre familial, social, économique et politique.

À la mi-novembre 1974, nous nous installions au 3115 du Palais du Commerce, à côté du Secrétariat de la FFQ.

FRÉQUENTATION DU CENTRE

Outre les membres de la FFQ, ceux qui consultent nos dossiers sont souvent des étudiants des CE-GEPS ou des universités, parfois des professeurs qui font une recherche sur la promotion de la femme. Si la plupart de ces personnes sont du Québec, plusieurs viennent des autres provinces, particulièrement de l'Ontario. Nous communiquons souvent par courrier avec les Maritimes et les Provinces de l'Ouest. Le rayonnement du Centre nous étonne parfois. Voici deux exemples typiques. Le printemps dernier, on m'appela de Vancouver. On avait entendu parler du Concours YVETTE-ROUSSEAU et on voulait plus de détails. Une demi-heure plus tard, je participais à une émission sur les ondes de Radio-Canada-Vancouver et répondais par téléphone aux demandes de renseignements. Une autre fois, le sénateur Thérèse Casgrain dirigea vers le Centre la directrice d'un collège universitaire de Delhi. Celle-ci est repartie en Inde avec un dossier important sur la condition féminine au Québec.

Le soir, les comités de la FFQ tiennent de plus en plus souvent leurs réunions au Centre.

DIVERSITÉ DES INTÉRÊTS

Par ordre de fréquence, les intérêts des personnes qui viennent au Centre sont les suivants:

1) La femme au travail et tous les sujets qui s'y rapportent: garderies, discrimination dans l'emploi, recyclage.

2) Les problèmes de la femme au double point de vue de la vie du couple et de la vie familiale: planning familial, avortement, sexologie, séparation, divorce, responsabilité des parents uniques.

3) Les droits de la personne, la protection de la jeunesse, les problèmes des immigrants et des Indiens, les handicapés.

4) La consommation, l'habitation, l'écologie, l'environnement, l'économie, le volontariat.

5) Les personnes âgées.

Dès qu'on engage la conversation, on observe chez un bon nombre des femmes qui viennent au Centre un sentiment de solitude et d'insatisfaction, le désir de communiquer, de se joindre à d'autres femmes pour résoudre leurs problèmes, de sortir de leur cadre habituel, solidarisant pour se "réaliser", se "valoriser". Par ailleurs, chez les femmes désireuses de prendre parti, de s'engager dans une action précise, les opinions sont trop souvent fondées sur une connaissance superficielle des problèmes, parfois même sur l'ignorance.

Le Centre de documentation doit donc se préoccuper d'atteindre une dimension plus humaine et chercher à diffuser l'information, favoriser l'expression et le dialogue par toutes sortes de moyens.

Dans cette perspective, le 19 octobre 1973, nous invitions Mme Sylvia Gelber, directrice du Bureau de la main-d'oeuvre féminine. La rencontre eut un triple avantage: faire connaître une femme remarquable qui avait quelque chose à dire; révéler à beaucoup de membres l'existence du Bureau de la main-d'oeuvre féminine et les services qu'il rend; permettre aux membres de la FFQ de se connaître, de dialoguer.

En août 1974, le CRD invitait, en collaboration avec le Conseil canadien de la Coopération internationale, Doreen Alexander, fonctionnaire de l'information au Centre de l'Information économique et sociale des Nations Unies. D'importants organismes avaient envoyé leur délégué. Ce fut l'occasion d'un échange de

vues très significatif. Une documentation considérable sur les problèmes de la population, de l'alimentation et sur l'Année internationale de la femme fut offerte par l'ONU. Nous en avons fait profiter la clientèle du Centre.

Enfin, depuis deux ans, le Centre organise le Concours YVETTE-ROUSSEAU qui s'adresse à toutes les femmes d'au moins 18 ans et leur permet de s'exprimer. On les invite à cerner des problèmes et à leur trouver des solutions. On ne s'adresse pas nécessairement à celles qui ont l'habitude d'écrire. Le fait de participer au concours favorise déjà une certaine prise de conscience des problèmes et révèle à l'auteur ses propres possibilités. De toute manière, l'expérience s'avère efficace, très révélatrice du milieu où elle se situe. Environ 200 textes sont déjà classés et offerts à la consultation du public. Ils constituent un réservoir d'idées, une documentation valable qui peut être considérée comme caractéristique dans le développement de la vie québécoise.

Pour conclure, je m'inspire d'un texte de Françoise Lavigne. La Fédération des femmes, avec l'appui de ses 130 000 membres, a le devoir d'essayer de "remédier à l'injustice" et de "changer la vie". On lui demande de se prononcer sur des questions essentielles. La majorité silencieuse et le trop grand nombre d'opinions mal fondées faussent les mécanismes d'expression et compromettant la valeur des réalisations entreprises par une communauté. Le Centre voudrait être pour la Fédération un instrument de "réflexion féminine".

Le Comité administratif, présidé par Mme Howlett et dont font partie Jeanne Gariépy, Claire Kahanov, Françoise Lavigne, Dorothée Lorrain et Huguette Lapointe-Roy, travaille ferme à donner au CRD la possibilité de bien remplir son rôle. Nous fondons de grandes espérances sur sa réussite.

Gabrielle Labbé
Responsable du CRD

TÉMOIGNAGE

En toute justice, il faut reconnaî-

tre que sans Yvette Rousseau, Claire Robitaille et Berthe Bellemare, il n'y aurait jamais eu, du moins jusqu'à aujourd'hui, de Centre de renseignements et de documentation à la Fédération des femmes du Québec.

Depuis la fondation du Centre, Louise Lefebvre, Françoise Lavigne, Marie-Paul Corriveau, Dorothée Lorrain, Claire Lalonde, Andréa Noël, Monique Parizeau et, plus tard, Pierrette Cambron, Anne-Marie Dionne, Huguette Lapointe-Roy, Denise Laroché et Huguette Matte ont été les fidèles collaboratrices, les dépanneuses-miracles et le soutien moral de la responsable du Centre.

Le Conseil régional de Montréal, présidé d'abord par Alphonsine Howlett et ensuite par Madeleine Gariépy-Dubuc, s'est toujours extrêmement préoccupé du maintien et de l'expansion du Centre et lui apporta en maintes occasions une aide précieuse.

Le Centre compte également d'excellentes amies dans les régions de Chicoutimi-Lac Saint-Jean, de Québec et de Sherbrooke, où le Concours YVETTE-ROUSSEAU suscite particulièrement l'enthousiasme.

La permanence du Centre serait irréalisable sans le secours des bénévoles. Ont assuré la permanence à différentes étapes: Louise Farley, Laurette Trudel, Lucienne Guillemette, Marguerite Syrie, Anne Cusson, Angeline Désilets, Solange Gauthier, Eliane Olès. Leur loyauté, leur disponibilité, leur façon d'accomplir leur tâche avec soin, comme si cela devait rapporter une fortune, me confond. L'équipe n'a qu'un défaut: on la voudrait plus nombreuse.

Des jeunes sont venues travailler au Centre. Elles ont fourni un travail soutenu et sérieux dont la valeur dépassait la rémunération que nous étions en mesure de leur offrir.

Je tiens à dire toutes ces choses; c'est dans l'ensemble qu'il faut les considérer. Elles dépassent le niveau du détail anodin. Elles marquent une réalisation obtenue et maintenue par le don de soi dans la solidarité, qualité qu'on reproche tant aux femmes de ne pas avoir et qui se trouve chez nous comme par hasard.

G.L.

LE CONSEIL DES PRÉSIDENTES DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DES SERVICES COMMUNAUTAIRES JUIFS

OBJECTIF: Unifier diverses forces dans une communauté et créer un climat pour discussion et action dans la communauté entière.

STRUCTURE: Le conseil représente 77 organisations de femmes qui incluent des organismes de service, des groupes philanthropiques et des Dames patronesses des synagogues, d'un minimum de 250 membres chacune.

PROGRAMME: Un milieu très efficace dans lequel se produit une atmosphère positive des plus favorables à l'unification des forces dans n'importe quelle communauté. Le conseil des présidentes, une partie intégrale de la Fédération des femmes des services communautaires juifs de Montréal s'efforce d'aboutir à ses buts communs ci-dessous mentionnés par voie de dialogue, de communication et d'action concertée.

La co-opération, la coordination et l'effort unifié fournissent la base d'un rapport créatif parmi les présidentes actives et sensibles aux besoins communautaires.

MODUS OPERANDI ET BUTS: Le conseil, par le truchement des présidentes et premières vice-présidentes, membres respectifs des organisations se réunit plusieurs fois durant l'année afin de discuter des questions courantes et des problèmes mutuels. La continuité du peuple juif est notre objectif principal et on crée un climat dans lequel se développent et se clarifient les buts et les intérêts particuliers ainsi que les programmes courants de l'éducation.

Cette force humaine sert de catalyseur dans la communauté juive, est une entité cohésive qui peut agir efficacement et rapidement dans les cas d'urgence et peut mobiliser une communauté entière dans l'intervalle le plus court possible.

LES ATTITUDES FONDAMENTALES: La confiance mutuelle est l'élément essentiel dont la Fédération des femmes devrait s'inspirer et devrait tendre à dissiper tout sentiment de suspicion ou de menace vis-à-vis

des organisations individuelles affiliées. La menace de perte du leadership est un véritable souci. Il faut qu'il y ait une bonne entente réciproque parmi les présidentes qui créent une perspective plus grande de la communauté.

PROJETS: Dans le processus graduel (sous les auspices de la Fédération des Femmes mais planifié par le conseil) les projets importants sont mis sur pied lorsque les besoins l'exigent. Il est bon de remarquer que le conseil programme pendant toute l'année une interprétation de l'appel juif unifié qui atteint son point culminant dans la participation active des membres lors de la campagne de sollicitation de fonds.

Nous travaillons ensemble à la préparation et à la présentation des soumissions auprès du gouvernement sur les droits de l'homme et ceux de la femme.

Des conférences émettant et recueillant des renseignements (sur les projets respectifs des lois 65 et 22, sur le mémoire papier vert, sur l'immigration, etc.). Nous avons préparé un mémoire commun portant sur le statut de la femme.

Des séminaires sur l'entraînement du 'leadership', des relations publiques et des "group dynamics".

L'entraînement et la préparation des bénévoles pour les fins de la Campagne en général et de la sollicitation de fonds par téléphone.

Ceci est un exposé détaillé portant sur l'envergure des responsabilités, des buts et des obligations d'un conseil des présidentes. On a appelé le dernier 'parlement de la communauté juive'. Son potentiel est sans limites.

La flexibilité et une volonté déterminée de réussir peuvent faire de n'importe quelle organisation de ce genre la plus vivifiante, vibrante, et viable un instrument progressif de changement dans une communauté.

Phyllis Waxman

"Il ne peut y avoir de femmes libres que dans une société libre. Mais il faut pour cela qu'il y ait aussi des hommes libres. Les problèmes sociaux de la femme sont les mêmes que ceux de l'homme. En conséquence, la libération des deux sexes par rapport à la dépendance, aux situations mythiques, à l'aliénation, doit être un problème commun qu'il leur fait résoudre conjointement."

herman San Martin

Reproduit du *Courrier de l'Unesco*
Mars 1975

UN DIALOGUE ESSENTIEL

La FFQ marque le 10^{ième} anniversaire de sa fondation par un colloque dont le thème est:

La disparition des stéréotypes et l'application effective du principe d'égalité.

Les représentantes de la FFQ et leurs invités étudieront ensemble le problème posé par la sexualisation des rôles et des tâches dans les domaines de l'éducation, de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans le monde du travail.

Il n'était pas matériellement possible d'étendre à tous les membres de la FFQ l'invitation à participer à cette rencontre. Les présidentes des conseils régionaux, les membres de leurs conseils d'administration, les présidentes et les déléguées des associations-membres de la FFQ ainsi que les membres du conseil d'administration provincial auront le mandat de répéter cette expérience dans leurs milieux respectifs et de multiplier les effets positifs qu'elle aura certainement.

Le comité de planification a obtenu la collaboration de représentants de plusieurs organismes. La FFQ remercie ceux et celles qui ont bien voulu travailler avec elle et espère que cette expérience sera le début d'une collaboration constante et régulière.

Christiane Bacave
pour le comité de planification

Ont participé à une rencontre consultation avec la FFQ

Les membres du comité de planification et
Léo Cormier - Ligue des droits de l'homme
Jacques Henripin - professeur à l'Université de Montréal
Paul Bélanger - ICEA (Institut Canadien d'éducation des adultes)
Jean-Paul Coulombe - Multi-Média
Bernard Buisson - Multi-Média
Réal Charbonneau - CECM
et les membres du comité de planification:

Colloque du 23 avril:

Comité de planification

Renée Rowan, journaliste, *Le Devoir*
Maurice Champagne - Commission des droits de la personne
Claude Beauregard - Chambre de commerce de Montréal
Mireille Diotte - Chambre de commerce de Montréal
Pierre Kemp - CÉGEP Ahuntsic formation pédagogique
Caroline Pestiau - Conseil du Statut de la femme
Gabrielle Labbé - centre de documentation de la FFQ
Gabrielle Hotte
Ghislayne Patry-Buisson
Christiane Bacave

UN CATALOGUE DE STÉRÉOTYPES

FÉMINITÉ

- douce et paisible
- sentimentale
- affective
- intuitive
- impulsive, imprévoyante, étourdie
- superficielle
- fragile (sexes faibles)
- soumise, docile
- dépendante et protégée (peureuse et pleurarde)
- timide
- circonspecte, prudente
- maternelle
- coquette, séduisante, mais conquise

MASCULINITÉ

- dur, rude
- froid
- intellectuel
- raisonnable, analytique
- ordonné, prévoyant
- profond
- fort
- impérieux, autoritaire
- indépendant, courageux
- "Les hommes ne pleurent pas"
- hardi
- agressif, audacieux
- paternel (?)
- sévère, séducteur

- inconstante
- jolie
- indécise
- passive
- oublieuse de soi, dévouée
- envieuse
- curieuse
- monogame
- vierge
- fidèle
- attachée à la maison
- masochiste
- hystérique

- stable
- laid (?)
- sûr de lui
- actif
- sans-gêne, amoureux de ses aises
- généreux
- Indifférent
- polygame
- expert et expérimenté en amour
- infidèle
- passionné par les affaires et la vie publique
- sadique
- obsessionnel

tableau établi par **Hernan San Martin**
Le *Courrier de l'UNESCO*
Mars 1975

AD NAUSEA

By Ellen Roseman

YOU'VE COME a long way, baby. At least that's what the ad says for Virginia Slims, a liberated woman's cigarette that's "slimmer than the fat cigarettes men smoke." But how liberated can today's woman be when advertisers still call her "baby"?

Not that the men in advertising have come a long way. The man from Marlboro Country is still with us, the rough, tough he-man who takes no guff from the women-folk and loves a strong cigarette. He projects the image of the guy who wouldn't be caught dead changing a diaper and thinks it's "henpecked" to do any of the cooking except for the occasional bit of back-yard barbecuing.

Stereotypes are adland's stock in trade. Women are either sex goddesses or dreary housewives; men are either super-studs or beer-drinking slobs. The cultural stereotyping hurts not only the men and women groping towards new roles but their children, who learn more from the 5,000 or so annual messages they see in 10 hours a week of TV watching than they do from all their school textbooks.

Close to 40 percent of Canadian women have jobs these days but you'd never know it from watching the TV commercials. Three out of four times women are shown in the home — usually the kitchen or the bathroom — anxious about clean wash, clean floors and clean teeth. Yet even in the home where Mrs. Housewife is supposed to be queen, men still tell her how to run the show. The voice-overs in commercials are about 90 percent male, and women are surrounded by fairy tale symbols of male potency: the Green Giant, Mr. Clean and the Man From Glad.

One encouraging sign: advertisers are starting to show a few more men in the kitchen. A commercial for Duncan Hines cake mix says it's so easy to use that even a husband who's never cooked before can do it; his wife taste-tests the cake and says it's terrific. An ad for Maple Leaf meats gives five men the chance to offer their favorite recipes for such gourmet treats as ham and dream cheese fingers and sausage chunky soup.

But while more men are venturing into the kitchen nowadays, women still aren't getting out of the house

very much. Look at automobile advertising. Today's woman drives cars; she buys them, she rents them and even repairs them, but in commercials she is most often seen in one position — draping them. It's the same story with travel advertising. Women now travel alone on business or together in holiday groups, but the women in travel commercials are usually standing behind a car rental counter or pushing a drink cart down an airplane aisle.

Ironically, many of these ads pretend to be a "slice of life" — probably the phoniest of all advertising techniques. Everyone knows that women don't sit under the hair dryer for hours and talk about what deodorant they use, and that men don't interrupt their business meetings to talk to their children about toothpaste. Yet advertisers keep on using slice of life techniques, even though one study showed that one-third of the adolescents questioned think that TV commercials are "stupid" and "insult the intelligence."

A real slice of contemporary life ad could show a husband and wife arriving home from work together and going into the kitchen to fix some convenience food for dinner. It could show a housewife relaxing while her children do the laundry and her husband wheels the cart down the supermarket aisle. It could show women laying floor tiles and men doing needlepoint. If you would like to see changes in advertising, here are some ways to fight back:

- **When you find an ad objectionable, complain in writing to the manufacturer of the product.**
- **Write to the television or radio station or publication which carried the ad.**
- **If you can find out the name of the advertising agency which created the ad (the station or publication may be able to help), complain to it as well.**
- **Send a copy of your complaint to the Canadian Advertising Advisory Board, an organization which exerts much influence in the industry (1240 Bay Street, Toronto).**
- **If you don't get a satisfactory answer within two weeks, boycott the product and encourage everyone you know to do so.**

Remember, even 10 angry letters can be enough to change an advertiser's mind.

MESSAGE

de Ghislaine Patry-Buisson
présidente de la Fédération des Femmes
du Québec.

Je souhaite vivement que ce colloque de la FFQ contribue à accélérer le processus de mise en application de mesures concrètes visant l'élimination des stéréotypes lesquels maintiennent, sans aucun doute, des inégalités flagrantes dans notre société québécoise.

Depuis 10 ans, la FFQ est intervenue à maintes reprises pour réclamer la juste place des femmes dans tous les secteurs d'activités. Elle a dénoncé des lois et des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Elle a proposé de nouvelles lois ou amendements, des mesures et des programmes susceptibles de rétablir l'équilibre homme-femme.

Au cours de cette dernière décennie, la FFQ a été l'expression organisée des intérêts de milliers de femmes engagées qui, dans leur champ d'actions respectif, déploient une activité constante en s'unissant sur la base des intérêts communs et des plus urgentes aspirations. La FFQ a mobilisé un immense potentiel humain.

La résolution de l'assemblée générale de l'ONU, proclamant 1975 Année internationale de la femme, a mis en relief la situation précaire des femmes et a certainement contribué à promouvoir de nouvelles actions.

Ce colloque doit être le prolongement de cette Année internationale de la femme, en particulier, une des suites concrètes d'un travail déjà engagé par les femmes du Québec lors des importantes assises de "Carrefour 75".

Pour réaliser les aspirations de la FFQ et celles exprimées par les participantes à "Carrefour 75", il est évident que de nouvelles forces doivent se joindre à nous.

J'espère que ce 23 avril 1976 sera l'occasion d'un véritable départ pour l'élaboration de projets concrets réalisés par des hommes et des femmes soucieux d'établir une société plus égalitaire.

Au Bureau de la situation de la femme (Ottawa), pour son aide financière; au Comité de planification du colloque, mes plus sincères remerciements.

Suite de la page 3

que le premier conseil d'administration serait élu par les membres présents désignés comme membres-fondateurs et qu'une assemblée générale spéciale serait tenue au plus tard en octobre 1966 pour modifier, s'il y avait lieu, les statuts et règlements. Quatre des sept sujets d'étude choisis par les congressistes furent étudiés le samedi après-midi.

Les élections eurent lieu le samedi en fin d'après-midi. Dix-neuf personnes étaient en nomination. Seize d'entre elles furent choisies pour former le premier conseil d'administration. (Voir page 1 du présent bulletin). Le premier geste du conseil fut de nommer Thérèse Casgrain présidente honoraire de la Fédération, dont elle avait été l'artisane.

Le samedi soir, René Lévesque, alors ministre dans le cabinet libéral, prononça une conférence dans laquelle il rendit d'abord hommage à madame Casgrain "cette grande dame qui a toujours été un des principaux moteurs de changement de la condition féminine au Québec" et qui avait été, encore une fois, l'âme dirigeante et la principale coordinatrice du congrès de fondation de la FFQ. Il ajouta que ce mouvement était "un instrument parfaitement bien calibré

pour nous aider à atteindre nos objectifs. Vos efforts, dit-il, canalisés dans un organisme bien constitué peuvent coordonner une foule d'intérêts spéciaux. En faisant fonctionner comme il se doit votre Fédération vous pouvez aider à rendre plus viable le Québec où nous sommes".

Les élections du premier comité exécutif eurent lieu le 27 avril 1966 au Club Thémis et portèrent Me Réjane Laberge-Colas à la présidence. Monique Bégin, Yvette Rousseau et Lise Trudeau furent élues vice-présidentes.

Les journalistes demandèrent à la nouvelle présidente si l'unité serait possible dans une Fédération aussi pluraliste étant donné un certain affrontement manifesté lors du congrès "qui semblait vouloir opposer les femmes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas, les femmes de la ville et celles des centres ruraux, les BA et celles qui n'ont pas de grands titres, les femmes à bébés et les femmes à diplômés". La nouvelle présidente répondit que l'unité serait possible "car nous nous occuperons de questions intéressant surtout toutes les femmes et quand nous nous intéresserons à une certaine classe c'est que leur problèmes auront une importance pour la population."

La Fédération des femmes du Québec était fondée. Les Québécoises possédaient maintenant une nouvelle plateforme pour faire entendre leur voix. Les femmes avaient enfin l'impression qu'elles pourraient régler **elles-mêmes** leurs problèmes.

Michèle JEAN

Notes bibliographiques:

1. "Une nouvelle force de frappe", **La Presse** (28 avril 1965).
2. "La Fédération des femmes du Québec vient de naître", **Le Devoir** (26 avril 1965): 1.
3. "Congrès de fondation de la Fédération des Femmes du Québec reporté aux 23 et 24 avril 1966", **La Presse** (26 novembre 1965).
4. **Ibid.**
5. "Programme et objectifs de la FFQ pour l'année 66-67", **Le Devoir** (25 avril 1966).
6. René Rowan, "Congrès de fondation de la Fédération des femmes du Québec: elles étaient 350", **Le Devoir** (25 avril 1966): 9.
7. Thérèse Casgrain, **Une femme chez les hommes**, Montréal, les Éditions du Jour, 1971, 274-275.
8. Renée Rowan, **op. cit.**
9. Marie Bourbonnais, "La Fédération des femmes du Québec constituera une plateforme pour toutes", **La Presse** 25 avril 1966).
10. Renée Rowan, "Lévesque: évitez d'enfoncer des portes ouvertes car le temps est venu de travailler sérieusement", **Le Devoir** (25 avril 1966): 9.
11. **Ibid.**
12. Marie Bourbonnais, "Élection du premier comité exécutif de la FFQ", **La Presse** (28 avril 1966).

CONGRÈS... CONGRÈS... CONGRÈS... CONGRÈS... CONGRÈS

Un mot de la présidente du comité du programme

Cette année marque le 10^{ième} anniversaire de la fondation de la FFQ. C'est une étape très importante dans l'histoire de notre organisation. Dans cette optique, le comité de planification du Congrès croit le moment venu de marquer un temps d'arrêt afin d'évaluer nos réalisations et notre programme actuel. C'est aussi l'occasion de prendre conscience de la voie dans laquelle nous voulons nous diriger et nous engager à l'avenir.

Pour assurer que ce bilan se fera de façon constructive, dynamique et créative, le comité du programme est convaincu que votre opinion et votre vision de l'avenir sont fondamentales pour atteindre les objectifs désirés.

CETTE DÉMARCHÉ SE DÉROULE PAR ÉTAPE:

À la **mi-mars**, envoi d'un questionnaire aux membres "A" et "B". Il y aura, nous l'espérons, réunions consultatives des conseils régionaux et des membres des associations affiliées à la FFQ.

À la **mi-avril**, lorsque les questionnaires seront revenus à la FFQ, il y aura compilation par le comité.

Lors du **Conseil général** du 23 avril, les résultats seront publiés et étudiés par les membres présents.

Cette consultation est essentielle pour permettre une communication plus profonde entre les membres et surtout pour mieux cerner les besoins des conseils régionaux et des associations. Il est donc très important que **tous** les membres remplissent ce questionnaire et nous le retournent aussitôt que possible.

Le congrès aura lieu à Québec, au **Château Bonne-Entente**, les 14, 15 et

16 mai prochain. L'hôtel ne pouvant recevoir plus de 200 personnes, le nombre des déléguées est fixé à **200 membres en règle de la FFQ**.

C'est pourquoi le comité du programme acceptera les inscriptions conformément au principe: "première arrivée, première servie" au pro rata de la répartition des membres dans les conseils régionaux.

Le thème du congrès: **La FFQ, 10 ans après – Réalité – Relance** signifie qu'il y aura une analyse critique découlant des réponses au questionnaire. Nous espérons arriver ensemble à définir un champ d'action pour l'avenir. Pour assurer cette relance,

il faut des membres informés et créateurs prêts à assumer cette responsabilité. C'est par les efforts de ses membres qu'une association vit.

Les participants au congrès seront groupés autour de tables pouvant recevoir une dizaine de personnes dans une seule salle de conférence. Le travail sera dirigé par une animatrice principale.

Nous comptons sur votre participation. Chacune de vous a le devoir d'exprimer ses opinions et le droit de participer à la prise de décision au sein de la FFQ.

Sheila Finestone
CAFFQ

Responsable du comité du programme

Comité du programme:

Lise Chevrier-Doucet – Membre "A"
Laurette Sloan – CA – FFQ
Michèle Jean – CA – FFQ
Christiane Bacave – CA – FFQ
Huguette Lapointe-Roy – Conseil régional de Montréal
Sylvia Kissin – Fédération des femmes juives
Irma Polisuk – Fédération des femmes juives
Simonne Chartrand – Membre A
Denise Laroche – Membre A
Anne Moffat – Mtl Lakeshore University Women's Club
Corinne Thompson – Mtl Lakeshore University Women's Club
Thérèse Demers – Membre A
Catherine Bégin – Union des artistes
Pierrette Désautels – Association des femmes diplômées des universités (MTL)
Lise Labelle
Gaby Lasry – Conseil régional de Montréal
Gabrielle Labbé – responsable du centre de renseignements et de documentaire FFQ
Denise Rochon – Conseil régional de Québec
Claire Guillemette – Société d'études et de conférences de Québec
Membre ex-officio – Ghislaine Patry-Buisson
Présidente du comité du programme – Sheila Finestone

S... CONGRÈS... CONGRÈS... CONGRÈS... CONGRÈS... COI

BÂTIR L'AVENIR

La FFQ — 10 ans après
Réalité — Relance

Après l'Année internationale de la femme

Joyeuse, certes, fut l'exaltante équipée de l'AIF dans laquelle la FFQ s'est engagée à fond de train, la veille de son 10^{ième} anniversaire. A la suite de cette manifestation durant laquelle tous les problèmes relatifs au statut de la femme furent mis en lumière, la FFQ a ressenti le besoin urgent de ramasser ses forces devant l'immensité de la tâche à accomplir.

Lors de son congrès de 10^{ième} anniversaire, la FFQ se propose de relever un double défi:

- faire état de ses activités actuelles et les évaluer
- déterminer des priorités d'action pour les prochaines années

Le congrès 1976 constitue donc un événement capital dans l'histoire de la FFQ puisqu'il en définit l'avenir.

Se mettre à la même heure

Le congrès 1976 ne pourra atteindre ses objectifs sans une participation maximale des associations-membres et des membres individuels à tout le processus préparatoire au congrès et à la démarche générale du congrès. La FFQ **se propose de servir ses membres dont elle veut être le reflet et le porte-parole**. Le congrès se présente donc comme le lieu privilégié où les membres doivent se manifester. Nous devons toutes mettre nos montres à la même heure.

Déroulement du processus

La démarche générale du pré-congrès et du congrès se déroule de la manière suivante:

I Étape réalité

Cette étape appelée aussi opération-bilan se déroule avant la tenue du congrès. Elle consiste à établir l'état actuel de la FFQ du point de vue de sa réalité interne et de son fonctionnement.

Elle est effectuée au moyen de questionnaires envoyés aux associations — membres, aux conseils régionaux et aux membres individuels selon leur catégorie.

Les présidentes des associations-membres et des conseils régionaux sont invitées au Conseil général du 23 avril 1976 à dégager quelques grandes lignes d'une mise en commun et d'une synthèse sur le fonctionnement actuel de la FFQ et les priorités à établir.

Préalablement les conseils régionaux auront tenu, si cela est possible, une assemblée des membres individuels de leur territoire dont ils sont en quelque sorte les porte-paroles.

Une synthèse de ce cheminement sera présentée au congrès où seront suggérés des correctifs.

II Étape Relance

Cette étape, appelée aussi opération orientation, se déroule pendant le congrès. Elle consiste à l'élaboration d'un programme d'action dont les priorités seront dégagées provincialement et dont les moyens et modalités d'action seront discutés régionale-ment et par regroupement d'associations.

L'étape relance adoptera pour son déroulement une forme d'animation appelée "Buzz session". Au lieu de se regrouper en ateliers traditionnels dans des salles séparées, les participantes seront réunies en tables rondes de 10 personnes avec une ani-

matrice de table. Toutes les tables citées dans une même grande salle seront dirigées par une animatrice principale, madame Simone Landry.

Ce procédé permettra la tenue d'un "Brain Storming" **provincial**, facilitera la communication entre les participantes et suscitera une progression collective concertée.

LA NÉCESSITÉ D'UNE PRÉPARATION SOLIDE S'AVÈRE DONC ESSENTIELLE.

Autres activités du congrès:

D'autres activités sont prévues au congrès: assemblée générale annuelle, invitées* spéciales racontant la "petite histoire" de la FFQ, etc...

Nous comptons sur votre entière collaboration pour faire de ce congrès une réussite. Finalement cela dépend de nous toutes...

Lise Chevrier-Doucet
comité du programme

* Monique Bégin — député Mtl-Saint-Michel
Rita Cadioux — directrice-Bureau de l'égalité des chances
Simonne Chartrand p directrice-adjointe, Ligue des Droits de l'Homme.

On sait maintenant que les femmes constituent un groupe dont le caractère ne se fonde pas sur les diverses formes d'idéologie, ni les classes sociales, ni les intérêts économiques, ni la partisanerie politique.

Leur lien commun se trouve dans la poursuite et l'acquisition de l'égalité des droits avec l'hom-

me, leur force politique et économique pourra s'exercer pleinement dans la mesure où elles formeront une entité collective et projetteront cette image chez les autres.

Jeanne Sauvé
Le 1er octobre 75
à Toronto

LA FEMME AU FOYER ET LE RÉGIME DE PENSION DU CANADA

Il est de plus en plus question d'assurer aux femmes leur juste part dans la vie économique de la société.

Un des aspects inacceptables de la situation actuelle est le fait que trop de mères de familles au foyer se trouvent sans aucune protection pour leurs vieux jours. Qu'il s'agisse de décès ou de divorce, seul le conjoint qui travaille à l'extérieur est protégé.

"Le mariage devrait être considéré comme une association d'égaux et les associés doivent assumer leur part des profits" voilà ce qu'affirme depuis des années June Menzies(1), économiste de Winnipeg, dont le travail consiste à dénoncer les injustices économiques dont les femmes font généralement les frais. Trop de femmes se retrouvent après le divorce ou la mort d'un époux dans une situation pécunière très difficile.

Certainement, dans l'état actuel des choses quelques rares femmes abusent de la situation, mais ce sont là des cas tout à fait exceptionnels. Les statistiques montrent bien que les femmes et les enfants de familles monoparentales sont les pauvres au Canada.

Le mariage serait une véritable association à tous points de vue, autant économiques qu'émotifs et sexuels. Il serait attribué au conjoint au foyer une part égale des crédits de pensions R.P.C. accumulés, ceci en considération de son travail au foyer.

Cette proposition, de séparer les crédits de pension du R.P.C., pendant le mariage, est considérée comme éminemment désirable par le Conseil consultatif de la situation de la femme et le conseil du R.P.C. Ce serait un premier pas pour reconnaître la contribution de la femme au foyer à la vie économique du pays.

Certains partisans de la pleine reconnaissance économique du travail de la femme au foyer sont insatisfaits de cette proposition, la jugeant insuffisante en regard à toute l'activité de la mère de famille.

June Menzies rappelle: "Le partage et la pleine reconnaissance économique ne sont pas des notions qui s'excluent mutuellement. Les deux sont nécessaires à l'égalité économique de la femme et les deux peuvent

se réaliser indépendamment l'un de l'autre."

C'est en Colombie-Britannique que les propositions de ce genre se sont faites de plus en plus nombreuses et les gouvernements, malgré leur réticence devant la sois-disante complexité du partage, commencent à y réfléchir sérieusement. Enfin!

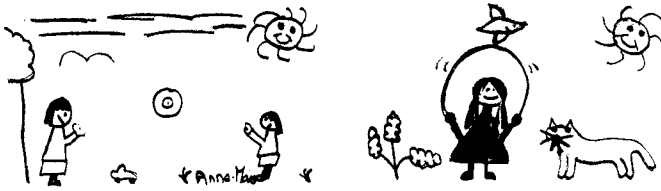
Il ne faut pas oublier que d'après une étude publiée aux États-Unis: "Les services non rétribués d'une femme qui a eu ne fut-ce qu'un enfant au cours de sa vie active dépassent un quart de million de dollars et dépassent même de revenu qu'elle aurait pu tirer d'un emploi rémunéré." E. Woldyn(2)

La femme au foyer fait partie de la population active du Canada; certe elle n'est pas rémunérée pour son travail, mais un sentiment élémentaire de justice demande que ses vieux jours soient protégés par le régime des rentes, puisqu'on reconnaît à qui mieux mieux l'importance de son rôle de cotyenne chargée d'assurer la relève. Elle répond par ses activités à un des buts les plus clairs d'une société. Peut-on la négliger encore bien longtemps sans avoir à payer très cher en services sociaux, sa disparition lente mais certaine de la scène nationale.

Madeleine Gariépy-Dubuc

(1) **June Menzies:** ses travaux sont reçus avec beaucoup d'intérêt aux États-Unis et au Canada. Collaboratrice à Ms et conférencière à Washington sa réputation s'accroît de jour en jour. Le McGill Law Journal publie ces jours-ci une étude remarquable: "Les heures qui ne comptent pas".

(2) **Elizabeth Woldyn:** "Évolution de l'activité des femmes au sein de la population active" Monthly Labor Review juin 76.



PRÉ-MATERNELLES GRATI SERVICES DE GARDE DANS

Voilà des questions susceptibles d'intéresser les membres de la FFQ et les mères de jeunes enfants en particulier, puisque l'éducation des enfants semble être encore plutôt l'affaire des mères que des pères.

Quels enfants ont accès aux pré-maternelles?

Pour sa part, le comité du pré-scolaire de l'Association de parents d'Outremont a voulu faire le tour de la question et a commencé par effectuer des recherches dans son milieu immédiat. Voici le résultat de ses démarches: une histoire incroyable, d'où il ressort que ce sont les enfants francophones se destinant à l'école publique qui ont le plus difficilement accès aux pré-maternelles. Jugez-en par vous-mêmes.

Il était une fois...

en un mois de septembre, cinq enfants de quatre ans et un de cinq ans habitant le même quartier d'une ville du Québec et fréquentant l'école pour la première fois.

— **Maria** était née en pays étranger et ne parlait pas le français. À ce titre, elle fut admise à l'âge de quatre ans dans une classe d'accueil de pré-maternelle d'une école publique francophone. Elle y avait accès gratuitement et cela, environ six heures par jour, cinq jours par semaine. Le transport aussi était gratuit.

— **Mary**, âgée de quatre ans aussi, était anglophone, protestante et née au Québec. Elle fréquentait une classe de pré-maternelle d'une école publique cinq demi-journées par semaine. L'accès y était gratuit, mais pas le transport.

— **Marilyn**, comme Mary, était âgée de quatre ans, anglophone et née au Québec, mais elle était catholique. Elle fut admise dans une classe privée d'une école publique, cinq demi-journées par semaine, à raison de \$200 par année, transport non compris.

En résumé...					
NOM	ÂGE	ÉCOLE	HEURES PAR SEMAINE	COÛT PAR ANNÉE	TRANSPORT COMPRIS
Maria	4	publique francophone	30	aucun	oui
Mary	4	publique anglophone protestante	12½	aucun	non
Marilyn	4	publique anglophone catholique	12½	\$200	non
Marie-Christine	4	privée francophone	12½	\$300	non
Maryse	4	publique francophone	10	\$600	oui
Marie	5½	publique francophone	12½	aucun	non

ITES ET LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES



— **Marie-Christine** était francophone, âgée de quatre ans et née au Québec. Ses parents avaient décidé de l'orienter vers une école privée, subventionnée en grande partie par l'État. Elle fut admise dans une classe de pré-maternelle de cette école, cinq demi-journées par semaine, à raison de \$300 par année, transport non compris.

— **Maryse** était aussi âgée de quatre ans, francophone et née au Québec, mais ses parents la destinaient à l'école publique. Elle fut admise dans une classe de pré-maternelle privée de cette école, quatre demi-journées par semaine, à raison de \$600 par année, transport compris.

— **Marie** était francophone et née au Québec. Ses parents avaient entendu dire que l'éducation était gratuite au Québec et désiraient se prévaloir de ce "privilège". Mais parce que Marie était née un 3 octobre, elle dut attendre d'avoir cinq ans et 11 mois avant de profiter des premiers services gratuits de l'école, et encore cela ne valait que pour cinq demi-journées par semaine.

Et pourtant, les parents des six enfants étaient tous bien informés et se conformaient à la loi.

Et pourtant, les écoles fréquentées par les six enfants recevaient toutes des subventions de l'État et dépendaient toutes en dernier ressort du même Ministère de l'Éducation où l'on prétend promouvoir l'école publique dans un Québec français.

FIN DE L'HISTOIRE

Note - Seuls les prénoms sont fictifs et tout rapport avec la réalité n'est pas le fait du hasard.

Les garderies sont-elles nécessaires pour les enfants d'âge scolaire?

L'Association de parents d'Outremont s'est aussi penchée sur cette question. On croit volontiers que dès qu'un enfant commence à fréquenter l'école les problèmes de garde durant le jour ne se posent plus. Pourtant, de plus en plus nombreuses sont les familles où les

horaires de travail des parents ne coïncident pas avec les horaires des écoles que fréquentent leurs enfants. Les parents ne peuvent résoudre seuls cet interminable casse-tête et dans ce domaine, l'école pourrait continuer à jouer son rôle de complément de la famille.

Revendications

C'est ainsi que l'Association de parents d'Outremont en est venue à réclamer:

— LA MISE SUR PIED DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE PRÉ-MATERNELLES ET MATERNELLES GRATUITES ACCESSIBLES À TOUS LES ENFANTS DE QUATRE ET CINQ ANS, CINQ JOURS PAR SEMAINE, MATIN ET APRÈS-MIDI, TRANSPORT COMPRIS.

— L'OUVERTURE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ENTRE HUIT ET 18 HEURES, AVEC SERVICE DE GARDE EN DEHORS DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES, POUR LES ENFANTS DE QUATRE ANS ET PLUS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE.

Ces revendications apparaissent dans deux mémoires déposés en février 1976 à la Commission scolaire Sainte-Croix et distribués par la suite dans divers milieux (garderies, parents, éducateurs, fonctionnaires, députés, ministres, média).

Tous les parents qui appuient ces revendications devraient aussi faire connaître leur point de vue auprès des commissaires et des députés qui les représentent.

Pour obtenir un exemplaire des mémoires, prière de communiquer avec Marisol Hone Martinez, comité du pré-scolaire de l'APO et membre de la FFQ, à l'adresse suivante: 979 avenue Pratt, Outremont. Téléphone: 733-4192.

Marisol Hone Martinez
membre individuel de
la FFQ et membre du
comité au pré-scolaire
de l'Association de parents
d'Outremont.

PARUTIONS RÉCENTES

L'ARCHIVISTE, volume II, numéro 6, novembre-décembre 1975, numéro spécial sur l'Année internationale de la Femme. On peut recevoir ce bulletin bi-mestriel en s'adressant aux Archives Publiques du Canada, à Ottawa. Gratuit.

FACE À LA FEMME, document de références publié par le comité Laure Gaudreault (CEQ), à l'occasion de la semaine thématique de la condition féminine (1er février 1976). Renseignements à la CEQ pour obtenir cette brochure.

LA LÉGISLATION TOUCHANT LA FEMME EN EMPLOI, bilingue, septembre 1975. Au Bureau de la Main-d'oeuvre féminine, à Ottawa. Gratuit.

La Claude et Lamartine, de la **librairie des femmes d'ici**. Nous proposons ce mois-ci, un **ZOOM SUR LES QUEBÉCOISES**.

LA SOLITUDE INACHEVÉE, de **Carol Dunlop-Hébert**. Un roman publié par les **Éditions La Presse**.

SIGNÉ DE BIAIS, de **Claire de Lamirande**. Un roman policier publié aux **Éditions des Quinze**. Une histoire de crimes en séquences dans lesquelles il est plus intéressant de comprendre le jeu qui réunit les personnages que de chercher un ou des coupables. En réalité, les personnages sont aussi coupables de vivre que de mourir. Ce qui importe, ce sont les mots qui leur donnent, pendant deux heures, leur poids de vérité.

LA NEF DES SORCIÈRES, écrit par six femmes. Publié aux **Éditions des Quinze**. On a beaucoup parlé de cette manifestation théâtrale. A relire pour celles qui ont vu la pièce et à lire pour les autres.

LUNACEPTION, de **Louise Lacey**, publié aux **Éditions Étincelle**. La remise en question des méthodes actuelles de contraception. LUNACEPTION, c'est l'histoire, racontée par une femme, de la redécouverte de ce qui serait la forme naturelle de contraception féminine. Elle se fonde sur la capacité que possède le corps de la femme de réagir aux influences prévisibles de l'environnement. La Lunaception, ce n'est ni un système, ni une méthode de contrôle. Ça va plus loin que ça. C'est un modèle révolutionnaire pour épanouir son propre corps, un outil pour la santé et surtout un moyen éventuel d'accéder à la contraception à discrétion. L'auteur s'est mise à la recherche d'une méthode contraceptive qui ne fasse pas violence à son corps. Si vous êtes à la recherche d'une méthode semblable, c'est le livre à lire.

CE QUE TOUTE FEMME DEVRAIT CONNAÎTRE DE L'AUTOMOBILE par **Dorothy Jackson**, publié aux **Éditions Héritage**. Pour comprendre le fonctionnement d'une voiture. Pour savoir comment l'entretenir, comment changer un pneu crevé, faire les réparations mineures. Pour ne plus se laisser rouler par certains garagistes, etc., etc. Le livre s'adresse spécialement aux femmes.

Son auteur exerce depuis 31 ans le métier de mécanicienne. Avis à toutes les automobilistes!

L'EUGUÉLIONNE, roman triptyque de **Louky Bersianik**, aux **Éditions La Presse**. Pourquoi fallut-il attendre 2000 ans pour enfin assister à la naissance de l'Euguélonne? Pourquoi fallut-il attendre tous ces millénaires pour que toutes les femmes de la terre reçoivent ce cadeau aussi extravagant que génial: la somme de leur condition? C'est parce que Eve engendra Sarah, nous enseigne Louky Bersianik, laquelle Sarah engendra Rachel qui engendra Ruth qui engendra Virginia Woolf qui engendra Simone de Beauvoir qui engendra Betty Friedan qui engendra Kate Millett qui engendra l'Euguélonne. Il aura en effet fallu tout le passé obscur des Lysistrata, de Louise Michel, des Olympe de Gauge, des George Sand, des Madeleine Parent pour préparer la venue de cette oeuvre entre les oeuvres. Une synthèse de l'esprit et du coeur admirable, une imagination effrénée, une immense érudition, rendue dans un style transparent, voilà un peu L'EUGUÉLIONNE. Recevez-la chez vous. La vie sera autre, modifiée, embellie.

MOMAN A TRAVAILLE PAS A TROP D'OUVRAGE, aux **Éditions Remue-Ménage**. Pièce écrite et jouée par le **Théâtre des Cuisines**. Plusieurs femmes, mères-épouses-ménagères, réalisent individuellement au fil des années que leur rôle est fort ingrat et absolument pas valorisé. Elles finissent par se rencontrer et décident, après réflexion, de faire la grève. Les hommes, les pauvres, sont déboussolés entre le ménage et les enfants. Comme les femmes ne sont plus à la maison pour s'occuper de ces derniers, les travailleurs se voient forcés de les amener à leur travail. Le monde patronal réagit très mal à cette situation, surtout parce que les hommes n'arrivent plus à se faire obéir de leur femme. Effrayés par l'idée des conséquences que pourrait avoir pour l'économie — la leur en particulier — une réflexion prolongée des mères-épouses-ménagères, les boss vont en haut lieu exiger du gouvernement une action en leur faveur. Ce dernier n'hésite pas, pour plaire à ceux qui financent si bien leurs campagnes électorales, à lever une injonction contre les mères-épouses-ménagères en grève. Celles-ci sont sommées de reprendre leur travail. "Quel travail?" rétorquent-elles. "Est-ce que tout travail n'est pas rémunéré? Nous ne le sommes pas, donc..." Si vous voulez connaître le dénouement de cette histoire, lisez **MOMAN A TRAVAILLE PAS A TROP D'OUVRAGE**.

LES TÊTES DE PIOCHE. Après **QUÉBÉCOISES DEBOUTTE** qui a cessé de paraître il y a quelques années, sept courageuses femmes ont décidé d'assumer la relève. Enfin les Québécoises auront leur journal. Les articles sont de réflexion et d'étude de moeurs ainsi que d'histoire. Résolument féministe, le journal de **TÊTES DE PIOCHE** en est maintenant à son deuxième numéro.

La Claude et Lamartine vous attendent à la **librairie des femmes d'ici**, au 375 est de la rue Rachel, à Montréal. 843-6273.

PETITES NOUVELLES PETITES NOUVELLES PETITES NOUVELLES PETITES NOUVELLES

Le Conseil régional de Sherbrooke entreprend une lutte contre les films pornographiques et la publicité qui leur est faite.

•••

Le Conseil régional de Québec a préparé un questionnaire sur la loi du divorce.

•••

Un comité du Conseil régional de Montréal, sous la responsabilité de madame Yveline Goldblat, prépare un mémoire sur les problèmes de logement de personnes âgées.

•••

Deux nouveaux membres au Conseil d'administration: Marthe Vaillancourt, présidente du Conseil régional de Chicoutimi, remplace Cécile Rolland-Bouchard, au poste de troisième vice-présidente; Cécile Lalonde — membre À (Montréal) — remplace Gabrielle Landry au poste de trésorière.

•••

Erratum: On peut effectivement joindre Raymonde Beauchamp, tous les mardis et mercredis à la permanence du Centre, mais à **844-7049**.

•••

Il n'est jamais trop tard... Les photos du congrès publiées dans le Bulletin de septembre 1975 sont de Gloria Malaroni, de la Ligue des femmes, association-membre de la FFQ.

•••

Le jeudi 11 mars 1976, Ghislaine Patry-Buisson, présidente, et Laurette Sloan, vice-présidente aux relations extérieures, étaient à Thetford-Mines, à l'occasion de la fondation d'un Conseil régional. La présidente de ce nouveau conseil est Francine Vien.

Dorothée Lorrain représentera la FFQ à la conférence annuelle de la Commission canadienne pour l'UNESCO, à Ottawa. La FFQ est membre de cette commission depuis décembre 1975.

•••

Ghislaine Patry-Buisson et Rosetta Elkin représenteront la FFQ à la deuxième conférence des Organismes nationaux volontaires, à Ottawa, les 24, 25 et 26 avril prochains. Le texte de Thérèse Demers sur le volontariat ainsi que les recommandations de cet atelier lors du dernier congrès de la FFQ seront distribués aux participants à cette conférence. Rosetta Elkin y présentera le rapport du sous-comité sur le bilinguisme dont elle était la présidente.

•••

Fin avril, Sheila Finestone représentera la FFQ au congrès annuel du NAC (National Action Committee on the Status of Women), à Ottawa.

•••

Invitation spéciale à chacune des membres de la FFQ au **Gobelet**, 8405 de la rue Saint-Laurent. Exposition des peintures de Denise Lefebvre Sanche, du 8 juin au 22 juillet 1976. Le vernissage aura lieu le mardi 8 juin, à 20 heures. Denise Lefebvre Sanche croit qu'UNE PEINTURE EST UN MESSAGE IMPORTANT.

•••

ATTENTION: Conservez précieusement ce présent bulletin qui contient une foule de renseignements sur l'histoire de la Fédération et sur le prochain congrès. Apportez-le au congrès, il pourrait vous être utile.

PARLEZ-NOUS DE VOUS...
DONNEZ DE VOS NOUVELLES...

Nous attendons donc:

- les dates de vos conférences, séminaires, colloques, etc.
- des rapports à la fois circonstanciés et courts de ce qui se passe chez vous: événements, décisions majeures, déclarations publiques, publications, etc.
- photos, dessins, textes... tout ce que vous aimeriez lire dans votre journal.
- des coupures de journaux qui d'après vous mériteraient une plus large diffusion.
- tout document susceptible d'intéresser d'autres groupes féminins.

Vous adressez tout cela à:

**La rédactrice en chef,
Bulletin de la Fédération des Femmes du Québec,
1600, rue Berri, Pièce 3115,
Montréal.**

Note:

Si vous avez des documents, coupures de journaux, etc, concernant la FFQ, vous pourriez les envoyer au Centre pour les archives, car c'est un véritable casse-tête de ramasser de la documentation.

BUT DE LA FFO

Grouper

1 — Grouper, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, des femmes et des associations désireuses de coordonner leurs activités dans le domaine de l'action sociale.

Renseigner

2 — Renseigner les membres sur les buts sociaux que poursuivent d'autres membres, sur les travaux de recherches déjà accomplis ou déjà en cours et sur l'action immédiate que songe à adopter un ou des membres à l'occasion d'une situation donnée.

Coordonner

3 — Coordonner le travail déjà entrepris par les membres afin de favoriser une plus grande unité d'action et susciter à son tour tout programme d'action qu'elle jugera bon d'entreprendre ou qui s'imposera.

Organiser

4 — Organiser et tenir des forums, cours, conférences, réunions d'études, assemblées et autres réunions sociales.

Imprimer

5 — Imprimer, éditer et distribuer toutes publications, brochures et communiqués, pour fins d'information des membres de la Fédération et du public en général.

Coopérer

6 — Coopérer avec d'autres organisations, incorporées ou non, ayant des objets semblables, en tout ou en partie, à ceux de la Fédération.

SOMMAIRE

Message de la présidente	Ghislaine Patry-Buisson
La FFQ: du 25ième anniversaire du droit de vote au congrès de fondation	Michèle Jean
Historique de la FFQ - 1966-1976 -	Huguette Lapointe-Roy
Témoignages de Laurette Robillard Yvette Rousseau et Thérèse Casgrain	
Le Conseil des Présidentes de la Fédération des femmes des services communautaires juifs	Phyllis Wayman
Le CRD de la FFQ	Gabrielle Labbé
COLLOQUE du 23 avril CONGRÈS	Sheila Finestone et Lise Chevrier-Doucet
La femme au foyer et le régime de pension du Canada	Madeleine Gariépy-Dubuc
Pré-maternelles gratuites et services de garde dans les écoles élémentaires	Marisol Hone Martinez
Parutions récentes	
Petites nouvelles	

FFQ: force de frappe du Québec

En nouveau sigle FFQ (Fédération des Femmes du Québec) est inscrit depuis deux jours au grand livre des réalisations découlant de la révolution tranquille. Née à Montréal un an après la célébration du 25e anniversaire du vote féminin au Québec, la FFQ est appelée à devenir le point de jonction des associations déjà existantes et des membres isolés qui voudront tenter des expériences intéressant la majorité des femmes. Elle s'attaquera donc à des problèmes de fond ou d'envergure, à des questions qui toucheront la collectivité.

Son conseil d'administration s'emploiera d'abord à définir la pensée et la politique du groupe puis il devra mettre à son programme, au cours de sa première année d'exercice, cinq sujets auxquels un sondage préalable a accordé la priorité: enquête sur le statut de la femme; augmentation et redistribution des allocations familiales; formation de la main-d'œuvre féminine; obtention de la parité de salaire; formation des aides familiales et législation appropriée.

Une force sociale, une force de frappe dont il sera dangereux de minimiser l'importance, est donc créée. Et, comme l'a reconnu le ministre de la Famille et du Bien-être, qui présida à l'accouchement avec le sourire, ce regroupement, en un faisceau d'énergies, des nombreux organismes qui dispersaient leurs efforts fera désormais porter les pressions au bon endroit et sera utile et fécond... si on évite les combats déjà livrés et dépassés.

En créant une nouvelle société, dans laquelle s'insère le nouveau statut de la femme, on crée, a-t-il dit, toutes sortes de besoins de services auxquels il faut répondre de façon convenable, c'est-à-dire autrement que par des structures désuètes qui contredisent cette réalité. Un des moteurs les plus puissants de ce changement de statut (le deuxième étant le travail), c'est l'accès des filles à l'enseignement supérieur sur la même base que les garçons, ce qui entraîne nécessairement, si on admet ensuite la coexistence "carrière-famille", une redéfinition de la famille, de sa place dans la société, et de la place de la femme comme investissement qu'on n'a pas le droit de gaspiller. Ce qui entraîne également la mise en place d'une brochette de services sociaux, dont la formation d'auxiliaires familiales et l'établissement de garderies et jardins d'enfance, comme on en trouve d'ailleurs dans les pays évolués. Ce qui entraîne aussi une série de réformes dans le domaine du travail. M. Lévesque voit donc dans la FFQ un

instrument de pression particulièrement bien calibré pour aider le gouvernement à atteindre de tels objectifs et nombre d'autres reliés au budget familial, au logement, à la santé, etc.

Mais la Fédération elle-même, se faisant l'interprète de 70 p.c. des personnes et organismes qui ont répondu à son sondage préliminaire, estime qu'une enquête nationale sur le statut de la femme devrait d'abord avoir lieu (comme elle a eu lieu avec grand profit aux Etats-Unis). On se heurte partout à une pénurie tragique d'informations de base sur la condition réelle de la femme canadienne et une information réelle, avec chiffres et statistiques, exciterait davantage l'attention des hommes, qui dirigent encore toute la politique, la législation, l'éducation et l'économie. Comme l'a fait remarquer la rédactrice en chef de *Châtelaine*, Mme Fernande Saint-Martin, si pendant longtemps on a pu regretter que les femmes n'aient pas agi de façon rationnelle et solidaire, c'est qu'elles n'avaient pas en main les éléments leur permettant de définir leurs besoins en termes généraux et concrets.

Elle se demande par ailleurs s'il ne serait pas plus urgent pour la Fédération nouvelle de tenter de collaborer avec les autorités provinciales, dont relèvent certaines juridictions importantes, pour mettre en marche cette enquête approfondie menant à des solutions qui seraient vraiment adaptées aux besoins et aux valeurs des femmes du Québec. Ce qui n'empêchera pas la FFQ de s'orienter résolument vers une action entièrement tournée vers les problèmes actuels de la Canadienne française.

Par une piquante coïncidence, le magazine *Perspectives* publiait en fin de semaine un article de Jacques Coulon sous-titré "La plainte des femmes du Québec". "Dans un monde où l'on découvre la démocratie, on découvre aussi les injustices", y déclare une brillante sociologue montréalaise, tandis qu'une psycho-pédagogue québécoise affirme: "Chez nous, l'homme est décontenancé par l'escalade sociale des femmes. Il a l'impression d'être dépossédé; il perd un peu pied. Il s'éveille à peine d'une situation de maître qu'il s'était donnée d'autorité"...

La Fédération des Femmes du Québec, qui compte dans ses rangs un grand nombre de jeunes et remarquables personnalités féminines, n'entend aucunement reprendre la guerre des sexes. Elle veut seulement obtenir son dû. La guerre des sexes, elle sait qu'elle est déjà gagnée...

Renaude LAPOINTE